

## DELIBERATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 14 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois de janvier à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le huit janvier deux mil vingt-six.

**Présents :** Jacques BALOUP – Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Rémy CLERIN - Jérôme DELAVault - Claude DEPUYDT – Jean DESNOYERS – Grégory DORTE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Bernard ESNAULT (suppléant de Laurent CHAT) - Jean-Baptiste DE FONTENILLES (suppléant de Patrick OFFREDI) - Jean-François GALLIMARD - Jean-Pierre GERARDIN - Didier IDES – Jean-Claude KHEBIZI (suppléant de Claude LAVENTUREUX) - Jean-Luc LEGER - Jean-Claude LEMAIRE - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Isaac MANSANTI (suppléant de Jorge GUILHOTO) - Robert MESLIN - Joël NAIN - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER

**Absents :** Daniel ALLANIC - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Michaël LAVENTUREUX - François LECESTRE - Véronique MAISON - Claude MAULOISE - Gérard MICHAUT – Lionel MION – Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Patrice PICARD - Denis POUILLOT - Jean-Luc PREVOST - Chantal ROYER- Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Stéphane VIGNOL

**Pouvoir :** Denis POUILLOT donne pouvoir à Jacques BALOUP

**Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY**

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	28
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes Pour :	29
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

**N° 01/2026**

### Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux syndicats de communes ayant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce délai a été porté à 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57, appliqué au SDEY à partir du 1er janvier 2024.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

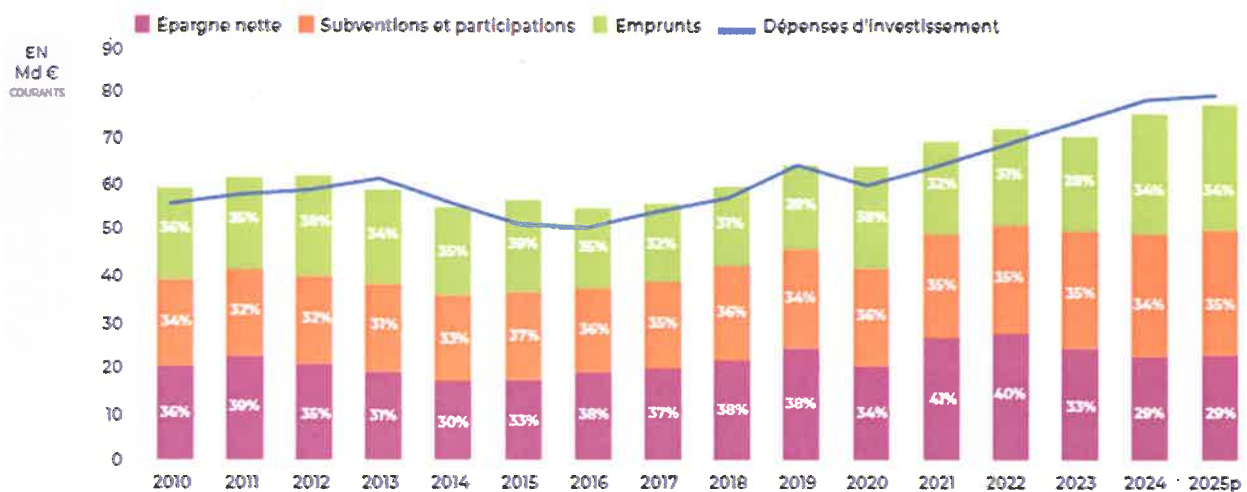
## I. Contexte international et national

**En 2025** l'investissement poursuit sa hausse de fin de mandat mais uniquement au sein du bloc communal, les départements et les régions diminuant leurs efforts compte tenu de leurs contraintes financières.

L'épargne nette financera, comme en 2024, 29 % de l'investissement. Elle sera en légère hausse, principalement sous l'effet de la reprise des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la maîtrise des charges à caractère général qui, après plusieurs années de croissance soutenue, devraient accuser un très fort ralentissement voire une légère baisse selon les niveaux.

Les autres recettes fiscales seront atones (gel des fractions de TVA, revalorisation faible des bases) et seront pour la première année ponctionnées au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Le besoin de financement restera à un niveau important, assez classique en année préélectorale (- 10 milliards d'euros, soit environ 0,3 point de PIB), et sera comblé par un recours à l'emprunt encore fort (près de 28 milliards d'euros) et un prélèvement sur la trésorerie du bloc communal.

### Financement des investissements locaux © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux et annexes), prévisions La Banque Postale.

**L'année 2026** aurait pu être une année s'inscrivant dans un cycle électoral classique : des investissements en berne en attendant la définition des nouveaux programmes par les équipes municipales et intercommunales nouvellement élues ; un léger regain de la fiscalité avec une hausse de taux pour redonner des marges de manœuvre ; une amélioration du besoin de financement et une reconstitution de la trésorerie en conséquence de dépenses moindres pour faire face au mandat qui s'ouvre. Mais la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics, les difficultés budgétaires des financeurs départementaux et régionaux et la forte incertitude politique rebattent les cartes.

## II. Contexte Local

Historiquement autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité dans le département de l'Yonne, le syndicat souhaite dorénavant agir en tant qu'aménageur énergétique du territoire icaunais au service de ses communes membres.

Le 29 juillet 2020, un nouveau cycle électoral a débuté avec l'installation du nouvel organe délibérant et ses 48 membres. Les orientations budgétaires qui vous sont proposées sont dans la lignée des orientations stratégiques préparées par les membres du bureau du syndicat.

Les élus du syndicat ont la volonté de mener à bien les missions historiques exercées depuis plusieurs années. C'est d'ailleurs dans le cadre du nouveau contrat de la concession d'électricité, signé le 26 octobre 2020, que nous réaliserons les travaux nécessaires au bon fonctionnement du réseau basse tension que les communes nous ont confié. Nous poursuivrons également notre investissement pour

le réseau d'éclairage public, toujours plus performant et connecté pour une gestion optimale et optimisée de celui-ci.

C'est en développant toujours davantage l'innovation que nous créons les réseaux énergétiques de demain. L'innovation est au cœur des orientations stratégiques du syndicat, notamment avec le développement de la mobilité durable, les économies d'énergie, la production d'énergie alternative à l'énergie fossile au service de l'ensemble de nos adhérents, avec un fort accent mis sur la recherche et développement. En témoigne, par exemple, le conventionnement partenarial avec le Centre Régional Auvergne – Rhône Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) permettant ainsi de procéder à une mutualisation de l'expertise et des moyens pour procéder à la mise à jour du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Le SDEY est également acteur majeur en terme du partage de données numériques avec le Service d'information géographique.

### **III. Présentation de la structure**

Afin d'assurer sa représentativité, le syndicat est organisé en huit secteurs géographiques appelés « Commission Locale d'Énergie ». Au sein de ces commissions, chaque commune dispose d'un représentant. Ces représentants désignent en leur sein des délégués qui siègent au Comité Départemental.

Les CLE, sous la responsabilité de l'élu référent, disposent d'une secrétaire administrative, interlocutrice privilégiée des communes pour leurs démarches de travaux, de la phase d'étude à celle de la réalisation.

Ces commissions se réunissent régulièrement, afin d'informer les communes des actualités du SDEY, mais également d'établir le programme des travaux, d'échanger et de dialoguer pour que les actions du syndicat soient toujours en phase avec les attentes des communes. L'essence des réflexions menées par le Syndicat doit provenir des communes.

Ces réunions sont donc primordiales pour la vie du syndicat.

Des commissions thématiques travaillent régulièrement dans leurs domaines respectifs : Développement innovations et grands projets ; Finances, personnel et concession ; Travaux et Réseaux ; Transition énergétique ; Infrastructure de Recharges pour Véhicules Electriques ; Eclairage public ; SIG.

Chaque commission interne est coordonnée par le Vice-Président en charge de l'activité.

Les commissions donnent des avis et font des propositions au Bureau sur les dossiers pour l'objet desquels elles ont été instituées. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

### **IV. Contexte budgétaire et financier du SDEY**

***(Pour information les entrées en € en 2025 sont des estimations et non des valeurs arrêtées au 31/12/2025.)***

#### **4.1. LE BUDGET PRINCIPAL (Nomenclature M57) : La section de fonctionnement**

##### **4.1.1. Les dépenses**

*(Voir tableau ci-après)*

COMPTES		2020	2021	2022	2023	2024	2025
N°_	Libellés	Entrées En €	Entrées En €	Entrées En €	Entrées En €	Entrées En €	Entrées En €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 328 498	3 518 621	3 628 057	3 097 682	2 082 034	1 750 000 (1)
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIM.	1 948 898	2 211 692	2 331 133	2 414 143	2 405 145	2 500 000 (2)
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	230 966	338 629	396 440	360 040	318 391	279 764 (3)
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	532 012	624 229	585 600	1 589 053	1 400 008	1 000 000 (4)
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		6 040 374	6 693 171	6 941 230	7 460 918	6 205 578	5 529 764
66	CHARGES FINANCIERES	123 547	102 442	145 484	152 706	137 291	162 507 (5)
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 086	81 610	1 705	208 316	7 086	493 (6)
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	0	0	360	1 576	392 (7)
TOTAL DES DEPENSES REELLES		6 190 007	6 877 223	7 088 419	7 822 300	6 351 531	5 693 156
042	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	872 385	890 630	1 190 909	967 388	1 113 155	1 150 037 (8)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		872 384	890 630	1 190 909	967 388	1 113 155	1 150 037
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		7 062 392	7 767 853	8 279 328	8 789 688	7 464 686	6 843 193

### Note explicative de l'évolution des dépenses de fonctionnement :

(1) Chapitre 011 Charges à caractère général : En 2024 -> 2 082 034 € / en 2025 -> 1 750 000 € soit une baisse de 332 034 €. Cela est principalement dû à la baisse des travaux Réseau Télécom (510 929 € de réalisés en 2024 contre 377 000 € en 2025), aux frais d'électricité (119 012 € en 2024 de réalisés contre 49 000 € en 2025) et aux contrats de prestations de services (242 734 € en 2024 de réalisés contre 115 000 € en 2025).

(2) Chapitre 012 Charges de personnel : En 2024 -> 2 405 145 € / en 2025 -> 2 500 000 € soit une hausse de 94 855 €. Cette augmentation est liée à des recrutements, à l'augmentation de la CNRACL et à des augmentations d'agents éventuelles.

(3) Chapitre 014 Atténuations de produits : En 2024 -> 318 391 € / en 2025 -> 279 764 € soit une baisse de 38 627 €. Cela concerne le reversement de la TICFE aux communes urbaines. Des régularisations sont à prévoir du fait de ne pas avoir reçu en 2025 l'arrêté de notification de la TICFE par communes. En conséquence, afin de ne pas déséquilibrer le budget des communes urbaines il a été décidé de verser à celles-ci le même montant que celui versé au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

De plus le SDEY ne reverse plus de quote part à la commune d'Appoigny à compter du 01/01/2025 ; le SDEY garde l'entièreté de la taxe de cette commune.

(4) Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes : En 2024 -> 1 400 008 € / en 2025 -> 1 000 000 € soit une baisse de 400 000 €.

C'est à ce chapitre que le Syndicat comptabilise la participation du Budget Principal au Budget Annexe IRVE soit en 2024 une participation de 722 062 € contre 505 391 € en 2025, la participation que le SDEY reverse aux communes concernant les travaux Réseau Télécom (article 65888), les logiciels relatifs aux logiciels « métier » (article 6518) ainsi que les indemnités aux élus.

Comme il y a eu une baisse des travaux Réseau Télécom, les participations du SDEY baissent en proportionnalité ce qui implique une baisse du chapitre.

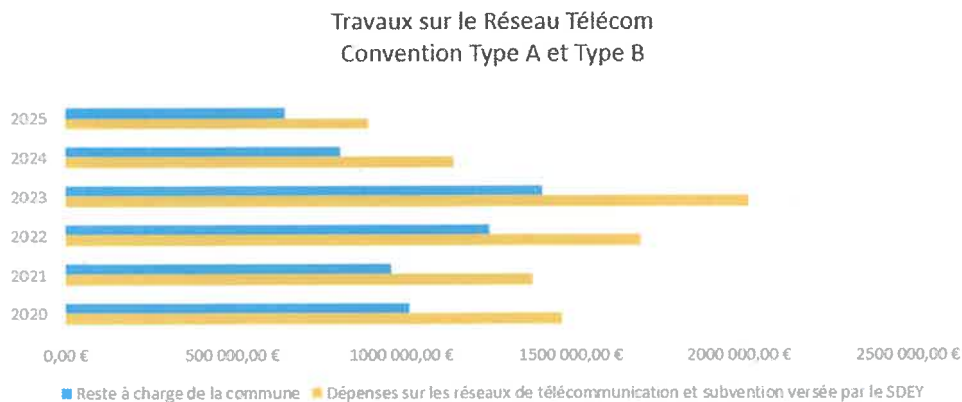
(5) Chapitre 66 Charges financières : En 2024 -> 137 291 € / en 2025 -> 162 607€ soit une hausse de 25 216 €. Ce chapitre est lié aux intérêts d'emprunts et aux intérêts courus non échus = ICNE.

(6) Chapitre 67 charges exceptionnelles : En 2024 -> 7 086 € / en 2025 -> 493 € soit une baisse de 6 593 €. Avec la M57, nous ne pouvons enregistrer désormais à ce chapitre que les titres annulés sur exercice antérieurs.

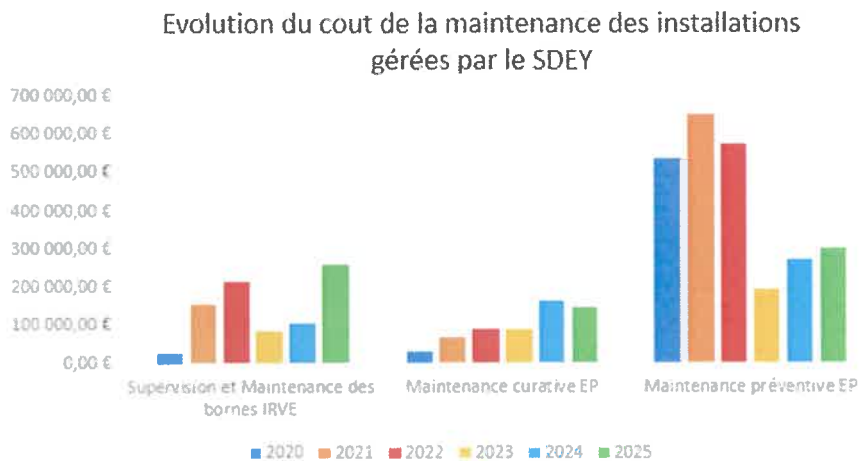
(7) Chapitre 68 Dotations aux provisions : En 2024 : 1 576 € / en 2025 -> 392 € A la demande de la Paierie Départementale, il a été constitué en 2025 une provision pour dépréciation de compte de tiers (Belle Habitat – Jeandeaux Cédric)

(8) Chapitre 042 Opérations d'ordre : En 2024 -> 1 113 155 € / en 2025 -> 1 150 036 € soit une hausse de 36 881 €. Cela concerne la dotation aux amortissements des immobilisations. Il y a une augmentation des amortissements due à la mise en place du prorata temporis sur la méthode d'amortissement avec la M57.

**Focus sur les dépenses du chapitre des charges à caractère général relatives aux travaux sur les réseaux**

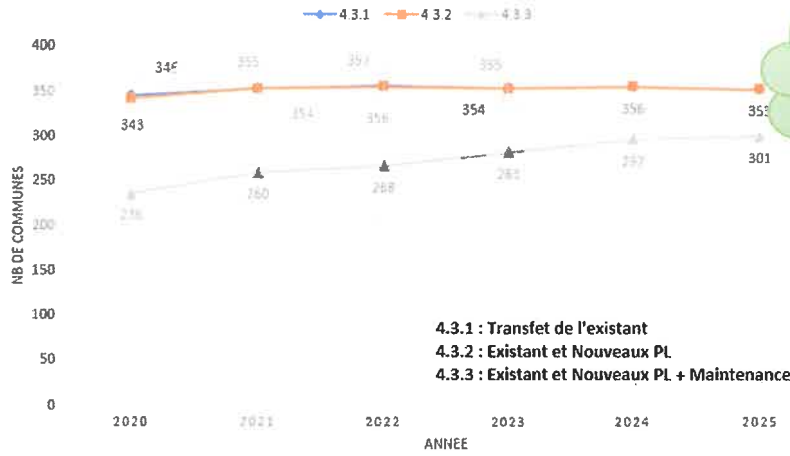


Le syndicat apporte une subvention de 30 % pour les travaux des réseaux télécom lié à une extension ou dissimulation et 50 % pour les travaux liés à un renforcement. La subvention passe à 70 % lorsqu'il s'agit de sécurisation et cabine haute.



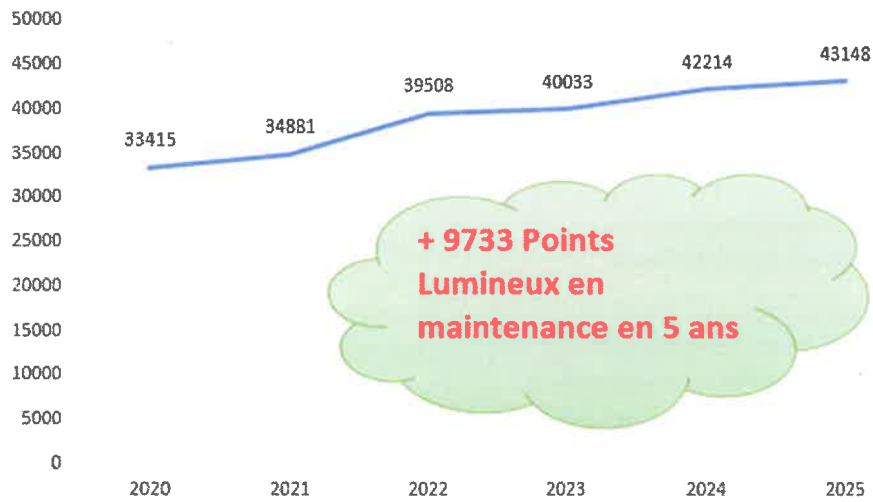
En 2025 le coût de la maintenance est à la hausse du fait des aléas climatiques et de la maintenance gratuite aux communes.

### TRANSFERT COMPETENCE EP



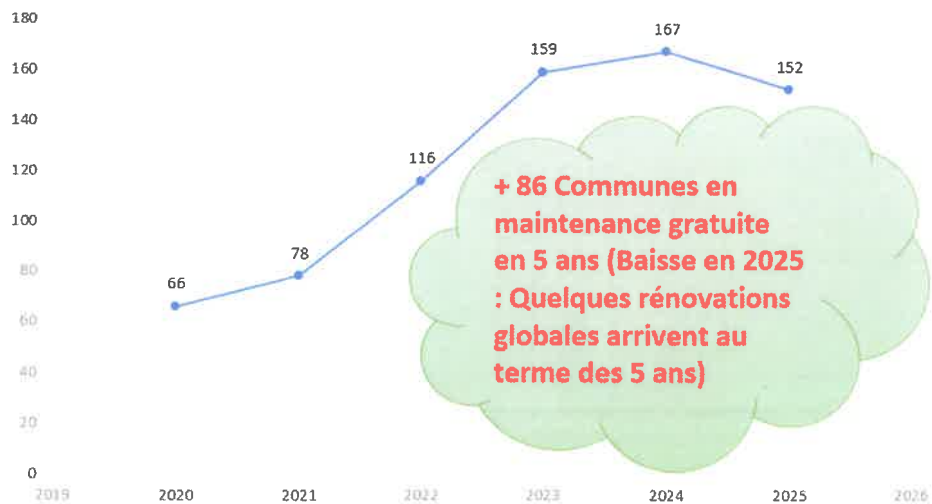
**+ 65 Communes en maintenance en 5 ans**

### NB PL Gérés en Maintenance



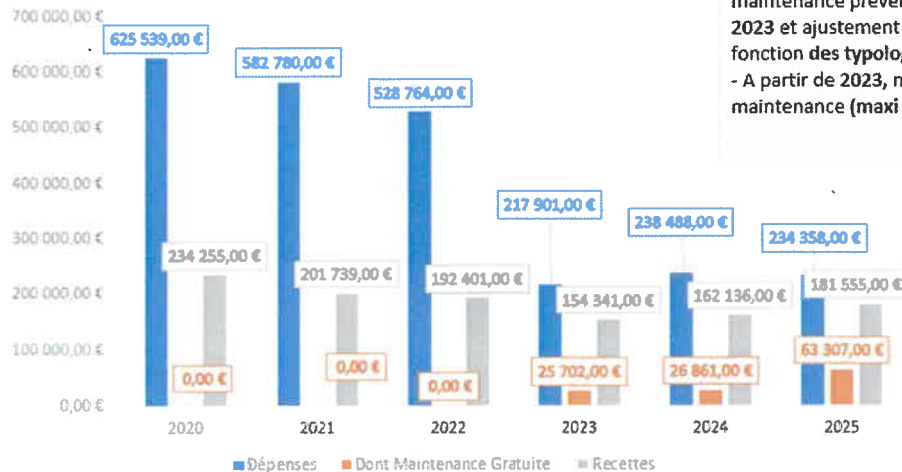
**+ 9733 Points Lumineux en maintenance en 5 ans**

### Nb de Communes en Maintenance Gratuite



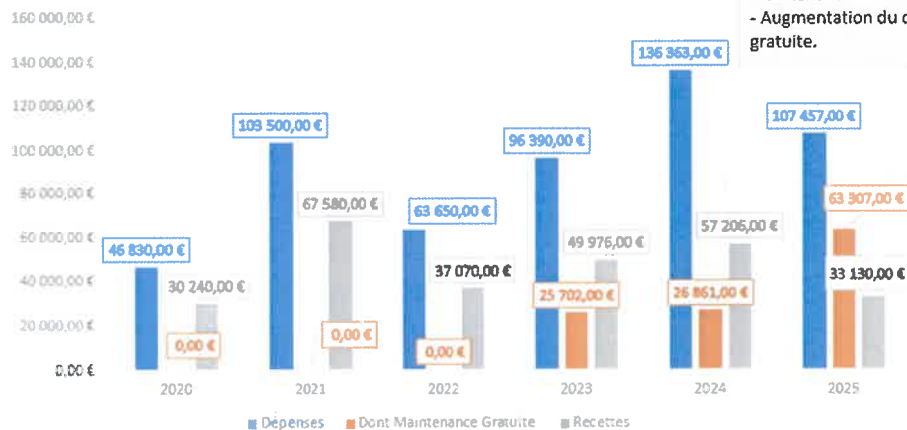
**+ 86 Communes en maintenance gratuite en 5 ans (Baisse en 2025 : Quelques rénovations globales arrivent au terme des 5 ans)**

## Maintenance Préventive



- Baisse du montant des commandes de maintenance préventives suite au marché de 2023 et ajustement chaque année en fonction des typologies de luminaires.  
- A partir de 2023, moins de tournées de maintenance (maxi 4).

## Maintenance Curative



- Augmentation du nombre de communes en maintenance  
- Augmentation du coût de la maintenance gratuite.

## a. Les Ressources Humaines

Les effectifs du SDEY :

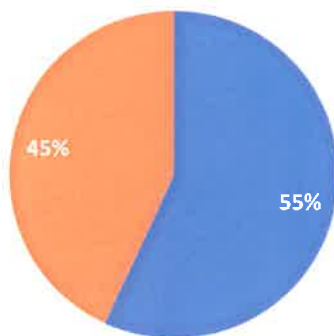
Au 31 décembre 2025, le SDEY est composé de 44 agents dont 1 agent en détachement.

Les mouvements d'agents par service :

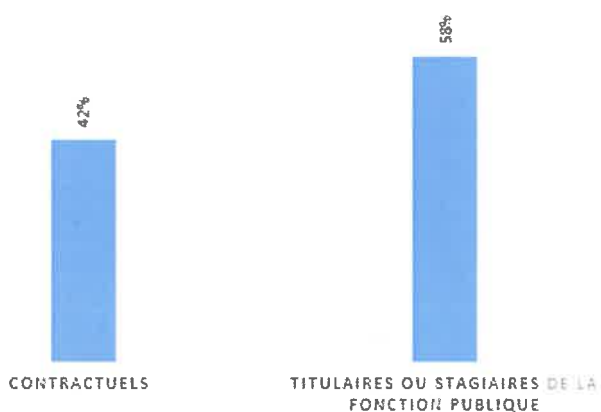
- **Service optimisation énergétique :**
  - **Groupement d'achat** : 1 départ, 1 arrivée ;
  - **ENR** : 1 arrivée ;
  - **CEP** : 2 départs, 3 arrivées ;
- **Service administration générale** : 2 départs, 2 arrivées.
- **Service technique :**
  - 1 départ non remplacé et dont le poste a été supprimé ;
  - 1 départ en alternance QHSE ;
  - 1 stagiaire en informatique pendant 4 mois et demi ;
  - 1 nomination stagiaire en catégorie B à la suite d'une réussite au concours ;
  - 1 titularisation en catégorie A et 2 titularisations en catégorie B.

Il y a 55 % de femmes (24 femmes) et 45 % d'hommes (20 hommes) et la moyenne d'âge est de 43 ans et demi.

## HOMMES/FEMMES



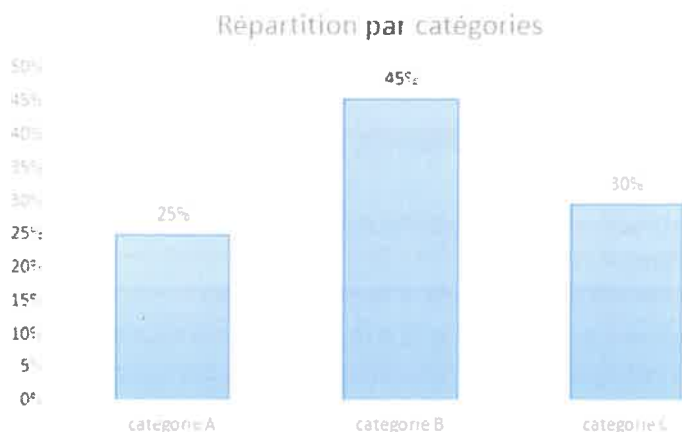
- 19 agents sont contractuels de droit public soit 42 % des effectifs ;
- 26 agents sont fonctionnaires soit 58 % ; parmi les fonctionnaires, 25 agents sont titulaires et 1 agent est stagiaire.



Au sein du SDEY, nous avons 2 filières : 45.45 % des agents sont de la filière administrative et 54.55 % sont de la filière technique.

La répartition par catégorie est la suivante :

- Catégorie A : 11 agents soit 25 % des effectifs ;
- Catégorie B : 20 agents soit 45 % des effectifs ;
- Catégorie C : 13 agents soit 30 % des effectifs.



Le temps de travail dans l'établissement est fixé à 35h.

En décembre 2021, une délibération a été prise pour fixer la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet, cette durée est fixée à 1607 heures.  
Les heures supplémentaires effectuées par les agents ne sont pas rémunérées mais ouvrent droit à des journées de repos compensateurs.

### **Pour ce qui concerne la rémunération :**

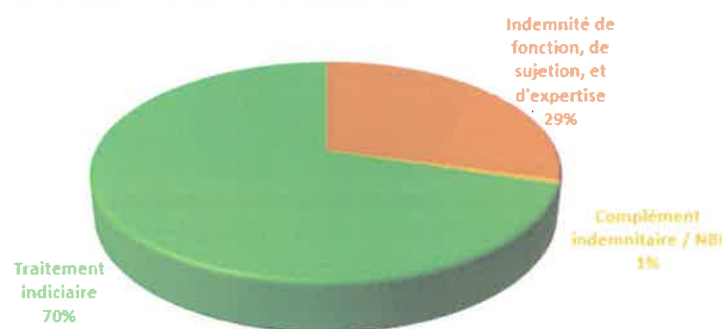
Le RIFSEEP a été mis en place pour tous les agents au sein du SDEY.

Les agents du SDEY bénéficient d'un régime indemnitaire qui représente en moyenne 30% de leur rémunération. Le traitement indiciaire représente donc 70%.

Le régime indemnitaire versé aux agents est composé des primes suivantes avec en pourcentage la part par rapport au montant total des primes versées :

- Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) : 29%
- Complément indemnitaire annuel (CIA) : 1%

### **STRUCTURE DE LA REMUNERATION**



### **Les avantages en nature :**

Les tickets restaurants ont été mis en place en mai 2019. Le SDEY participe à hauteur de 60 % sur chaque ticket restaurant d'une valeur nominale de 9,00 €.

Le SDEY participe au coût de la mutuelle dans le cadre de contrats labélisés choisis par les agents. La participation s'élève à hauteur d'un 1/3 du montant de la cotisation.

Le débat sur les garanties de protection sociale complémentaires prévu à l'article 4-III de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 a été mené en janvier 2022 devant l'assemblée.

Le SDEY a adhéré à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance (maintien de salaire) du centre de gestion de l'Yonne. Cette convention propose un contrat collectif à adhésion facultative des agents et le SDEY participe financièrement à la cotisation des agents à la hauteur de 7€/mois.

Le SDEY est adhérent du Comité national d'action sociale permettant aux agents de bénéficier de prestations diverses (vacances, famille, aide au quotidien, etc...).

En 2026 : obligation de participation de l'employeur pour la mutuelle pour 35€/mois.

Un dispositif d'aide aux salariés, cofinancé par la Région Bourgogne Franche-Comté, a été mis en place. La Région apporte une aide financière aux employeurs publics et privés, pour la mobilité de leurs salariés dépendants de leur voiture, pour effectuer leurs déplacements domicile-travail de plus de 30 km (60 km aller-retour).

Le « ticket mobilité » est une aide financière de 40€ minimum, appliquée 11 mois sur 12, pour aider aux déplacements domicile-travail effectués en véhicule motorisé en l'absence de transport commun. Le ticket mobilité sera versé aux agents qui remplissent certaines conditions dont un déplacement de 60 km de trajet par jour.

Le SDEY prend en charge la moitié soit 20 € (10€ pour un apprenti) et l'autre moitié est financée par la Région à hauteur de 20€ (10€ pour un apprenti).

La part employeur n'est soumise à aucune charge et l'aide régionale est exonérée d'impôt sur le revenu. Pour le salarié, l'aide de 40 € est également exonérée d'impôt sur le revenu.

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

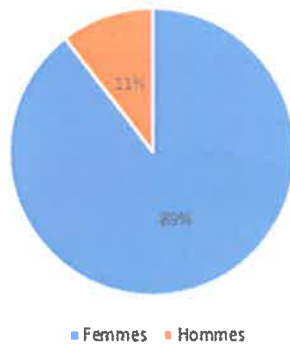
La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique renforce les obligations des collectivités territoriales en matière d'égalité professionnelle femmes / hommes.

**Etat des lieux de la situation :**

Répartition des femmes et des hommes dans la collectivité.

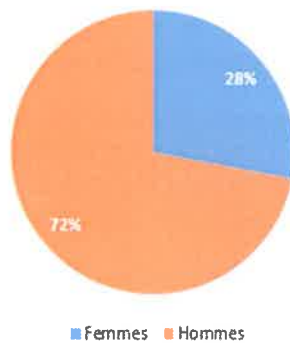
- Service Administratif

**Service administratif**



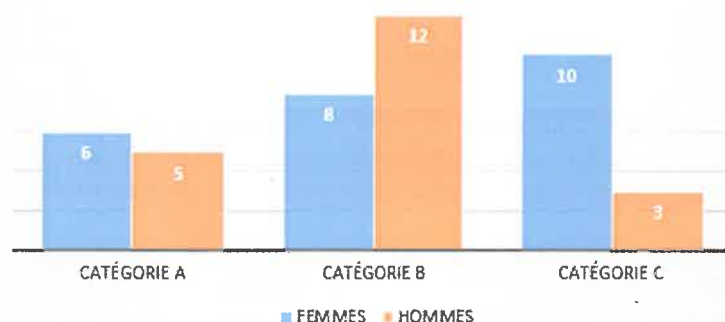
- Service Technique

**Service technique**

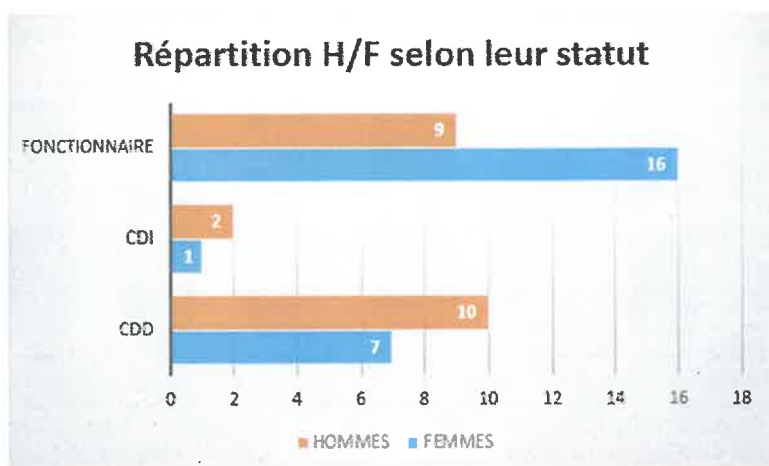


- Répartition des femmes et des hommes par catégorie

**H/F par catégorie**



- Répartition des femmes et des hommes entre les titulaires de la fonction publique et les non titulaires (contractuels)

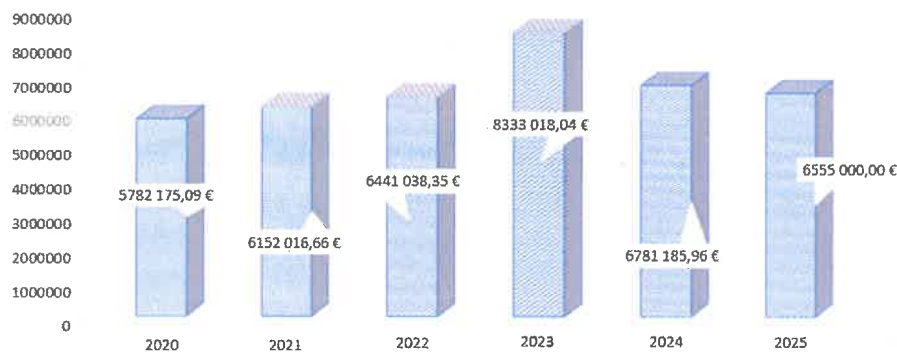


- En 2025, 5 avancements de grade (3 femmes et 2 hommes) ;
- 1 agent est en temps partiel sur autorisation à hauteur de 80% (1 femme) ;
- 2 agents est en temps partiel de droit pour élever un enfant à hauteur de 80% (1 femme et 1 homme).

#### 4.1.2 Les recettes

COMPTES		2020	2021	2022	2023	2024	2025
N°_	Libellés	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées En €	Entrées En €	Entrées En €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	7 381	18 900	28 683	13 217	15 762	32 000 (1)
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	1 053 602	972 225	1 273 427	2 172 515	1 146 450	1 126 371 (2)
731	IMPOSITIONS DIRECTES	5 782 175	6 152 019	6 441 038	8 333 018	6 781 186	6 555 000 (3)
74	DOTATIONS ET PATICIPATIONS	912 131	1 133 594	1 026 883	1 050 990	1 560 524	1 591 000 (4)
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 537 486	1 022 755	986 047	1 636 201	1 544 248	1 476 252 (5)
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	9 292 775	9 299 493	9 756 078	13 205 941	11 048 170	10 780 623
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	297 754	279 640	249 022	242 400	18 500	15 900 (6)
78	REPRISES SUR PROVISIONS	0	42 053	0	0	359	1 515 (7)
	TOTAL DES RECETTES REELLES	9 590 529	9 621 186	10 005 100	13 448 341	11 067 029	10 798 038
042	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	58 792	57 650	104 533	52 765	47 845	44 884 (8)
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	58 792	57 650	104 533	52 765	47 845	44 884
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	9 649 321	9 678 836	10 109 633	13 501 106	11 114 874	10 842 922

## RECETTES DE TICFE



### Montant d'accise versé aux AODE en 2025

#### Diminution du montant par rapport à celui versé en 2024

- Inflation maîtrisée : IMPC hors tabac de + 1,8% en 2024 au lieu de + 4,8 % en 2023
- Baisse de la consommation d'électricité : - 3,1% en moyenne nationale en 2023 (données brutes)

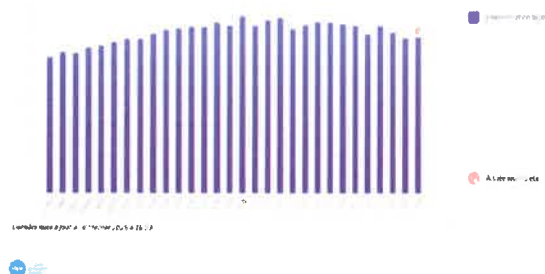


#### Inflation 2024 : ne permet de compenser qu'une partie de la baisse de la consommation d'électricité en 2023

- Baisse importante de la consommation d'électricité, redescendue à 438,7 TWh en 2023, soit le niveau le plus bas depuis 2002
- Données et diagnostic RTE :

- Températures élevées (2<sup>ème</sup> année la + chaude)
- Tendance qui devrait perdurer à court terme malgré la sortie progressive des énergie fossiles
- Evolution des modes de consommation (développement de la MDE, électrification des usages, modification du tissu productif, sobriété) : effets qui devraient se matérialiser à terme par une tendance haussière mais difficulté d'estimer quand l'inflexion pourrait se produire

Evolution de la consommation brute et corrigée



1,3 milliard d'euros : c'est le montant total du solde au trésor des syndicats d'énergie mentionné par la Cour des comptes dans son rapport 2025 sur la situation des finances publiques locales



(Source : Réunion des Directeurs à la FNCCR le 28/10/2025)

### Note explicative de l'évolution des recettes de fonctionnement :

(1) Chapitre 013 Atténuations de charges : En 2024 -> 15 762 € / en 2025 -> 32 000 € soit une hausse de 16 238 €. Cela concerne les indemnités journalières reversées par Relyens concernant les agents en arrêt maladie.

(2) Chapitre 70 Produits des services du domaine : En 2024 -> 1 146 450 € / en 2025 -> 1 126 371 € soit une baisse de 20 079 €. La baisse reste relative et à la marge à ce chapitre ; cela concerne la vente de CEE.

(3) Chapitre 73 Impôts et Taxes : En 2024 -> 6 781 186 € / en 2025 -> 6 555 000 € soit une baisse de 226 186 €. Cela concerne la recette principale du Syndicat qui correspond à la taxe sur l'accise sur l'électricité.

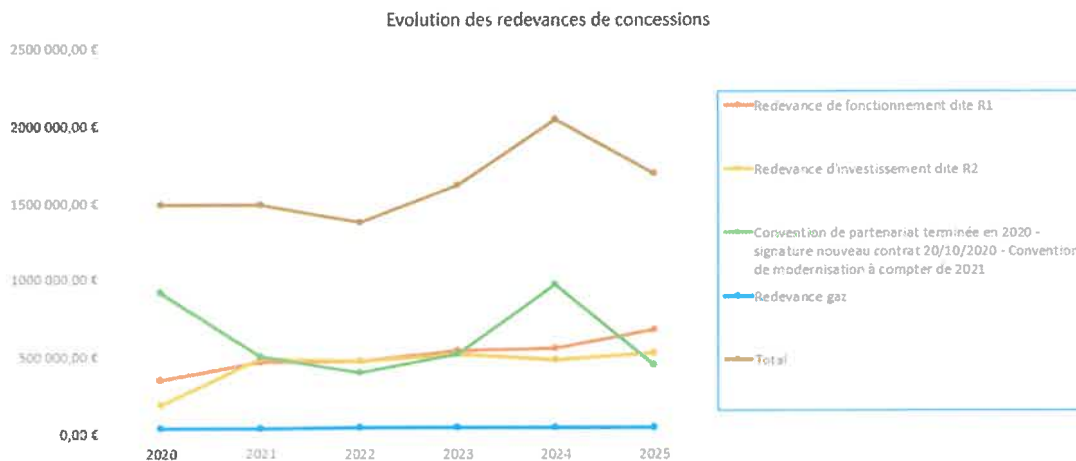
(4) Chapitre 74 Dotations : En 2024 -> 1 560 524 € / en 2025 -> 1 591 000 € soit une augmentation de 30 476 €. On y retrouve la participation des communes pour la maintenance préventive et curative, les adhésions CEP, la participation des communes concernant les études énergétiques, les recettes de PCT en collaboration avec ENEDIS, des subventions de l'ADEME entre autres.

(5) Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : En 2024 -> 1 544 248 € / en 2025 -> 1 476 252 € soit une baisse de 67 996 €. Cela concerne les redevances de concessions, la facturation des droits d'usage auprès d'Orange, Yconik Altitude et le Conseil Départemental, des loyers perçus pour la location de bâtiments, ainsi que la part « personnel » des tickets restaurants.

(6) Chapitre 77 Produits exceptionnels : En 2024-> 18 500 € / en 2025 -> 15 900 €. Cela concerne la cession à la Commune de Piffonds concernant les projecteurs COMATELEC.

(7) Chapitre 78 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions : En 2024 -> 359 € / en 2025 -> 1 515 €, cela concerne la reprise de provision de la Commune de Chamoux (provision constituée en 2024) et la constitution de la provision de la Commune de Saint Brancher.

(8) Chapitre 042 Opérations d'ordre : En 2024 -> 47 845 € / en 2025 -> 44 884 € cela concerne les amortissements des subventions.



Concernant la « ligne verte » Convention de modernisation : nous avons pu observer un pic en 2024 car nous avons perçu des subventions concernant les programmes 2022 – 2023 et 2024. Nous revenons à la normale en 2025.

### **Certificats d'économie d'Énergie**

	CEE Encaissé	CEE reversé aux communes	Recettes pour le syndicat	Equivalent temps plein (37000€)
2020	230 833 €	20 468 €	210 365 €	5,7 ETP
2021	192 664 €	12 038 €	180 626 €	4,8 ETP
2022	114 280 €	0	114 280 €	3,0 ETP
2023	666 289 €	12 311 €	653 978 €	17,6 ETP
2024	499 911 €	8 554 €	491 357 €	13,3 ETP
2025	436 371 €	0 €	436 371 €	11,8 ETP

Les recettes liées aux CEE permettent de financer une partie des postes de techniciens.

Les CEE sont reversés aux communes lorsqu'il s'agit de travaux sur leur bâtiments (répartition : 70% commune et 30% SDEY).

Le SDEY conserve 100% des CEE lorsqu'il s'agit de travaux Eclairage Public.

## **4.2. LE BUDGET PRINCIPAL : La section d'investissement**

### **4.2.1. Les dépenses**

*(Voir tableau ci-après)*

COMPTES		2020	2021	2022	2023	2024	2025
N°_	Libellés	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €
10	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	42 687	0	0
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	79 745	374 340	573 035	462 134	248 650	328 002 (1)
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 400	34 923	145 079	215 923	493 646	253 178 (2)
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	239 738	196 997	568 478	199 584	118 552	287 000 (3)
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 540 572	14 969 541	17 535 360	17 083 233	11 309 926	11 000 000 (4)
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		11 880 455	15 575 801	18 821 952	18 003 561	12 170 774	11 868 180
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	38 337	194 563	64 498	43 762	62 473	120 250 (5)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	772 415	745 843	1 171 533	1 541 409	1 502 409	1 645 342 (6)
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0	0	0	0	1 490 000	0
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0	0	550 000 (7)
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		810 752	940 406	1 236 031	1 585 171	3 054 882	2 315 592
45	TOTAL DES OPE. POUR COMPTE DE TIERS	18 208	21 070	7 000	962	0	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES		12 709 415	16 537 277	20 064 983	19 593 077	15 225 656	14 183 772
040	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	58 792	57 650	104 533	52 765	47 845	44 884 (8)
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	396 490	1 043 668	736 460	416 965	319 449	750 000 (9)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		455 282	1 101 318	840 993	469 730	367 294	794 884
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		13 164 697	17 638 595	20 905 976	20 059 424	15 592 950	14 978 656

Le SDEY est le maître d'ouvrage des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public, et d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques pour les communes du Département de l'Yonne.

### **Note explicative de l'évolution des dépenses d'investissement :**

(1) Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : En 2024 -> 248 650 € / en 2025 -> 328 002 € soit une hausse de 79 352 €. Cette hausse concerne les études concernant les marchés d'Electrification Rurale.

(2) Chapitre 204 Subventions d'équipement versées : En 2024 -> 493 646 € / en 2025 -> 253 178 € soit une baisse de 240 468 €. Il s'agit des reliquats de subventions versées aux communes pour les travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments. Ces subventions ont été arrêtées en 2024. Les réalisations concernent les restes à réaliser, aucun nouveau crédit n'est inscrit pour ces opérations.

(3) Chapitre 21 immobilisations corporelles : En 2024 -> 118 552 € / en 2025 -> 287 000 € soit une hausse de 168 448 €. Le Sdey a acheté deux nouveaux véhicules, a fait des travaux d'aménagements et réparations de ses bâtiments. Le Syndicat a remplacé le serveur informatique principal, a acheté un onduleur et du matériel informatique.

(4) Chapitre 23 Immobilisations en cours : En 2024 -> 11 309 926 € / en 2025 -> 11 000 000 € soit une baisse de 309 926 €. Cela correspond aux travaux de basse tension, d'éclairage Public et de géoréférencement ainsi que des avances versées aux entreprises travaux.

(5) Chapitre 13 Subventions d'investissement : En 2024 -> 62 473 € / en 2025 -> 120 250 € soit une hausse de 57 777 €. Il y a eu des remboursements d'acomptes aux antennes et aux communes ainsi que des trop perçus, des régularisations d'écritures pour erreur d'articles comptables sur des écritures d'anciens exercices.

(6) Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées : En 2024 -> 1 502 409 € / en 2025 -> 1 645 342 € soit une hausse de 142 933 €, cela correspond aux capitaux d'emprunts remboursés aux établissements bancaires.

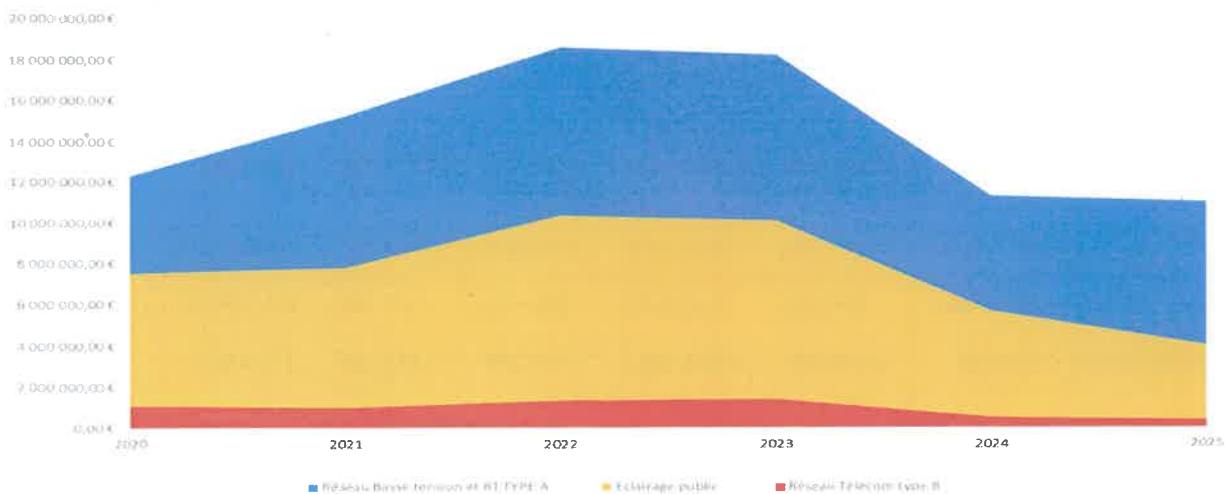
(7) Chapitre 27 Autres immobilisations financières : en 2025 -> 550 000 €, cela concerne l'ouverture d'un compte courant d'associés avec la SEM Yonne Energie.

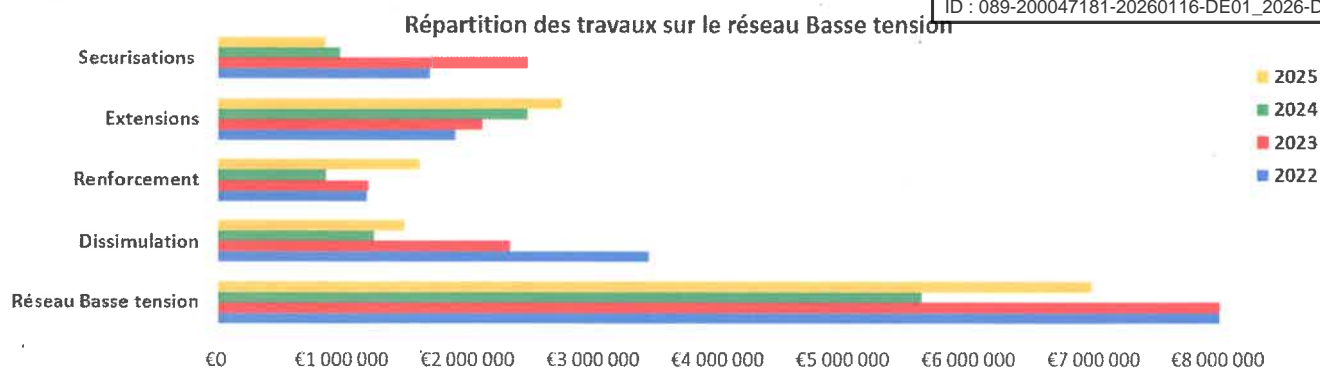
(8) Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections : En 2024 -> 47 845 € / en 2025 -> 44 884 €, cela concerne les amortissements des subventions.

(9) Chapitre 041 Opérations patrimoniales : En 2024 -> 319 449 € / en 2025 -> 750 000 €, ce chapitre concerne les études qui sont suivies de travaux, ainsi que la gestion des avances avec les entreprises travaux.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Réseau Basse tension TOTAL</b>	<b>4 748 323,80 €</b>	<b>7 437 130,84 €</b>	<b>8 198 378,23 €</b>	<b>8 070 193,62 €</b>	<b>5 530 051,86 €</b>	<b>6 669 608,07 €</b>
Dissimulation	2 172 004,44 €	3 591 698,25 €	3 438 009,63 €	2 318 270,47 €	1 243 584,99 €	1 481 729,41 €
Renforcement	554 119,67 €	1 171 017,15 €	1 188 173,32 €	1 193 439,28 €	861 960,55 €	1 604 189,69 €
Extensions	1 633 615,73 €	2 090 213,21 €	1 890 070,16 €	2 099 626,54 €	2 458 388,72 €	2 733 100,86 €
Securisations	388 583,96 €	584 202,23 €	1 682 125,12 €	2 452 038,93 €	966 117,60 €	850 588,11 €
GAZ				6 818,40 €		
Eclairage public	6 468 772,72 €	6 827 584,95 €	9 047 909,09 €	8 697 937,93 €	5 157 582,72 €	3 419 673,77 €
Réseau Orange convention Type B	1 076 861,17 €	964 414,73 €	1 311 458,88 €	1 397 399,61 €	510 928,77 €	377 000,00 €
Réseau Orange convention Type A					91 527,23 €	300 000,00 €
<b>Total</b>	<b>12 293 957,69 €</b>	<b>15 229 130,52 €</b>	<b>18 557 746,20 €</b>	<b>18 165 531,16 €</b>	<b>11 290 090,58 €</b>	<b>10 766 281,84 €</b>

REPARTITION DES TRAVAUX





#### 4.2.2. Les recettes

COMPTES		2020	2021	2022	2023	2024	2025
N°_	Libellés	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €	Entrées en €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 450 639	4 700 155	10 554 151	5 884 034	7 151 361	6 500 000 (1)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	8 250 000	0	6 750 000	1 490 000	0
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	1 560	0	0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	15 970	54 864 (3)	13 716 (2)
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	36 796	7 158	12 922	22 025	58 860 (4)	10 752 (3)
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>5 487 435</b>	<b>12 957 313</b>	<b>10 568 633</b>	<b>12 672 029</b>	<b>8 755 085</b>	<b>6 524 468</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	1 459 205	2 226 525	2 048 885	2 959 677 (5)	2 829 743 (4)
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	455 810	1 105 333	522 261	165 322	0	0
	<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>455 810</b>	<b>2 564 538</b>	<b>2 748 786</b>	<b>2 214 207</b>	<b>2 959 677</b>	<b>2 829 743</b>
45	TOTAL DES OPE. POUR COMPTE DE TIERS	755	30 192	0	7 961	0	0
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>5 944 000</b>	<b>15 552 043</b>	<b>13 317 419</b>	<b>14 894 197</b>	<b>11 714 762</b>	<b>9 354 211</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	872 384	890 630	1 190 909	967 388	1 113 155 (6)	1 150 037 (5)
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	396 490	1 043 668	736 460	416 965	319 449 (7)	750 000 (6)
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 268 874</b>	<b>1 934 298</b>	<b>1 927 369</b>	<b>1 384 353</b>	<b>1 432 604</b>	<b>1 900 037</b>
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	7 212 874	17 486 341	15 244 788	16 278 550	13 147 366	11 254 248
	TOTAL GENERAL DES RECETTES + 1068	12 248 462	20 849 418	15 244 788	21 329 054	13 147 366 (Pas de 1068 en 2024)	11 254 248 (Pas de 1068 en 2025)

### Note explicative de l'évolution des recettes d'investissement :

(1) Chapitre 13 Subventions d'investissement : En 2024 -> 7 151 361 € / en 2025 -> 6 500 000€ soit une baisse de 651 361 €. Nous avons perçu en 2024 plusieurs années de programme FACE.

(2) Chapitre 21 immobilisations corporelles : En 2024 -> 54 864 € / en 2025 -> 13 716 € ; cela concerne la sortie de l'actif des bancs connectés qui ont été attribués aux communes lors de la remise du Label.

(3) Chapitre 23 immobilisations en cours : En 2024 -> 58 860 € / en 2025 -> 10 752 €. Cela correspond à des régularisations à la suite de la réception d'avoir des entreprises de travaux (DGD).

(4) Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves : En 2024 -> 2 959 677 € / en 2025 -> 2 829 746.06 € cela concerne le FCTVA au titre des dépenses 2023.

(5) Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections : En 2024 -> 1 113 155 € / en 2025 -> 1 150 037 €. Cela concerne la dotation aux amortissements qui augmentent du fait de la mise en place du prorata temporis avec la nomenclature M57.

(6) Chapitre 041 Opérations patrimoniales : En 2024 -> 319 449 € / en 2025 -> 750 000 €, ce chapitre concerne les études qui sont suivies de travaux, ainsi que la gestion des avances avec les entreprises travaux.

### 4.3. BUDGET PRINCIPAL : L'analyse financière

Analyse 2025	
Total des recettes réelles de fonctionnement	10 798 038
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 693 156
Epargne de gestion	5 238 791
Intérêts de la dette (66111)	133 909
Epargne brute	5 104 882
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 645 342
Epargne nette	3 459 540
FCTVA (art 10222)	2 829 743
Autres recettes	6 524 468
Total des recettes réelles d'investissement	9 354 211
Sous-total dépenses d'équipement	11 868 180
Autres investissements hors PPI	120 250
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 645 342
Autres dépenses d'investissement	550 000
Capacité d'investissement résiduelle	0
Total des dépenses réelles d'investissement	14 183 772
Fonds de roulement en début d'exercice	12 000 427
Résultat de l'exercice (Variation du fonds de roulement)	275 321
Fonds de roulement en fin d'exercice	12 275 748

#### 4.4. BUDGET ANNEXE IRVE (Nomenclature M4) : La s

**(Pour information les entrées en € en 2025 sont des estimations et non des valeurs arrêtées au 31/12/2025.)**

##### 4.4.1. Les dépenses

COMPTES		2023	2024	2025	Commentaires
N°_	Libellés	Entrées En €	Entrées En €	Entrées En €	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	264 317	369 516	471 790	Consommations d'électricité, gestion monétique, supervision, exploitation et maintenance des bornes ; remboursement consommations électricité à la commune de Villeneuve la Guyarde.
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIM.	36 438	23 469	36 408	Facturation du chargé de mission par le Budget Principal.
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0	0	Régularisation des écritures de TVA.
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1 099	3 542	Critères de performance Bonus/Malus liés au marché IRVE
TOTAL DES DEPENSES REELLES		300 755	394 084	511 740	
042	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	303 368	589 815	499 560	Amortissements et déposes des bornes.
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	303 368	589 815	499 560	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		604 123	983 899	1 011 300	

##### 4.4.2. Les recettes

COMPTES		2023	2024	2025	Commentaires
N°_	Libellés	Entrées En €	Entrées En €	Entrées En €	
70	ATTENUATIONS DE PRODUITS	92 478	181 944	140 447	Vente de recharges des bornes.
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	586 160	722 062	505 391	Participation du Budget Principal au Budget Annexe IRVE.
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	49 268	17 117	Participation des autres Syndicats mission AMO ARTELIA et avoirs EDF
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	5 827	16 577	Critères de performance Bonus/Malus liés au marché IRVE
TOTAL DES RECETTES REELLES		678 638	959 101	679 532	
042	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	197 796	245 302	234 330	Amortissements et déposes des bornes.
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		197 796	245 302	234 330	
TOTAL GENERAL DES RECETTES		876 434	1 204 403	913 862	

**4.5. BUDGET ANNEXE IRVE : La section d'investissement****4.5.1. Les dépenses**

COMPTES		2023	2024	2025	Commentaires
N°_	Libellés	Entrées En €	Entrées En €	Entrées En €	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0	20 923	Remboursement aux communes
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	2 513	0	Etudes
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	417 154	435 957	272 890	Installations de nouvelles bornes (Neuvy Sautour, L'Isle sur Serein, Sépeaux, Epineuil, Lucy le Bois, Asquins, Val de Mercy Modifications bornes Guédelon) frais déposes de bornes.
TOTAL DES DEPENSES REELLES		417 154	438 470	293 813	
040	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	197 796	245 302	234 330	Amortissements et déposes des bornes.
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	197 796	245 302	234 330	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		614 950	683 772	528 143	

**4.5.2. Les recettes**

COMPTES		2023	2024	2025	Commentaires
N°_	Libellés	Entrées En €	Entrées En €	Entrées En €	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	175 859	280 361	234 309	Subventions de l'état – plan de relance et participations des communes.
TOTAL DES RECETTES REELLES		175 859	280 361	234 309	
040	OPERATIONS D'ORDRE INTER-SECTIONS	303 368	589 815	499 560	Amortissements et déposes des bornes.
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		303 368	589 815	499 560	
TOTAL GENERAL DES RECETTES		479 227	870 176	733 869	
TOTAL GENERAL DES RECETTES + 1068		479 227	1 142 488	733 869	

(Pour rappel 1068 titré en 2024 : 272 312.45 €)

(Pas de 1068 en 2025)

#### 4.6. BUDGET ANNEXE IRVE : L'analyse

Pour rappel : Les emprunts sont portés par le Budget Principal et le budget annexe IRVE est soumis à TVA donc pas de FCTVA à recevoir.

Analyse 2025	
Total des recettes réelles de fonctionnement	679 532
Total des dépenses réelles de fonctionnement	511 740
Epargne brute	167 792
Total des recettes réelles d'investissement	234 309
Total des dépenses réelles d'investissement	293 813
Fonds de roulement en début d'exercice	543 498
Résultat de l'exercice (Variation du fonds de roulement)	108 288
Fonds de roulement en fin d'exercice	651 786

#### 4.7. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE IRVE : L'analyse financière consolidée

Analyse 2025	
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 477 570
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 204 896
Epargne de gestion	5 406 583
Intérêts de la dette (66111)	133 909
Epargne brute	5 272 674
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 645 342
Epargne nette	3 627 332
FCTVA (art 10222)	2 829 743
Autres recettes	6 758 777
Total des recettes réelles d'investissement	9 588 520
Sous-total dépenses d'équipement	12 161 993
Autres investissements hors PPI	120 250
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 645 342
Autres dépenses d'investissement	550 000
Capacité d'investissement résiduelle	0
Total des dépenses réelles d'investissement	14 477 585
Fonds de roulement en début d'exercice	12 543 925
Résultat de l'exercice (Variation du fonds de roulement)	383 609
Fonds de roulement en fin d'exercice	12 927 534

#### 4.8. L'analyse de la dette

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Envoyé en préfecture le 16/01/2026

Reçu en préfecture le 16/01/2026

Publié le

ID : 089-200047181-20260116-DE01\_2026-DE

ENCOURS DE LA DETTE (en €)	3 840 175	11 344 331	10 172 799	15 381 391	15 368 982	13 723 640
POPULATION DE LA CONCESSION	235 871	239 435	238 106	270 968	274 939	333 896
DETTE en €/HABITANT	16€	47€	43€	57€	56€	41€
REMBOURSEMENT DES ANNUITES EN CAPITAL	772 415€	745 835€	1 171 533	1 541 409	1 502 409	1 645 342
TAUX DE REMBOURSEMENT ANNUEL	20,11%	6,57%	11,52%	10,02%	9,77%	11,99%
CAF BRUTE	2 891 619	1 562 550	2 916 681	5 639 020	4 715 498	5 104 882
CAPACITE DE DESENDETTE MENT (EN ANNEES)	1,3	7,3	3,5	2,7	3	2,7

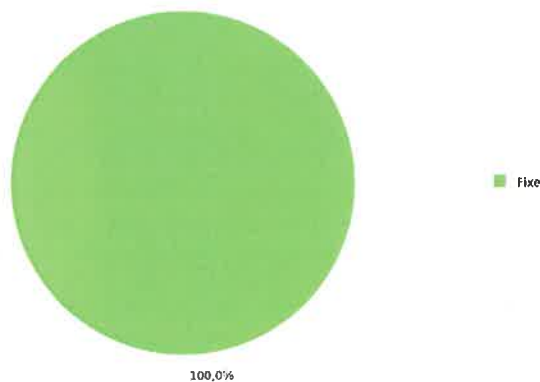
Population de la concession au 31/12/2025 = pop du département; le SDEY est départementalisé au 01/01/2026.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
13 723 639.61 €	1,10 %	9 ans et 10 mois	5 ans et 2 mois	22

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	22	13 723 639.61 €	1,10 %
Dettes	22	13 723 639.61 €	1,10 %

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	13 723 639.61 €	100,00 %	1,10 %
Variable	0,00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	13 723 639.61 €	100,00 %	1,10 %

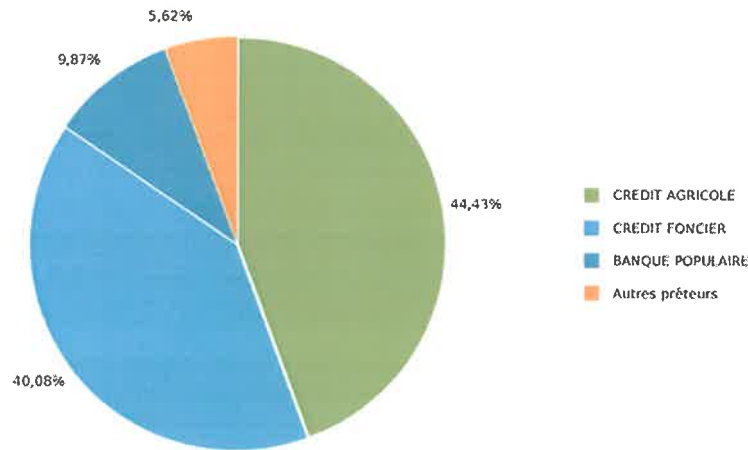
### Répartition par type de taux



### Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE	6 098 002.06 €	44,43 %	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 500 000.00 €	40,08 %	
BANQUE POPULAIRE	1 354 661.90 €	9,87 %	
Autres prêteurs	770 975.65 €	5,62 %	
Ensemble des prêteurs	13 723 639.61 €	100,00 %	-

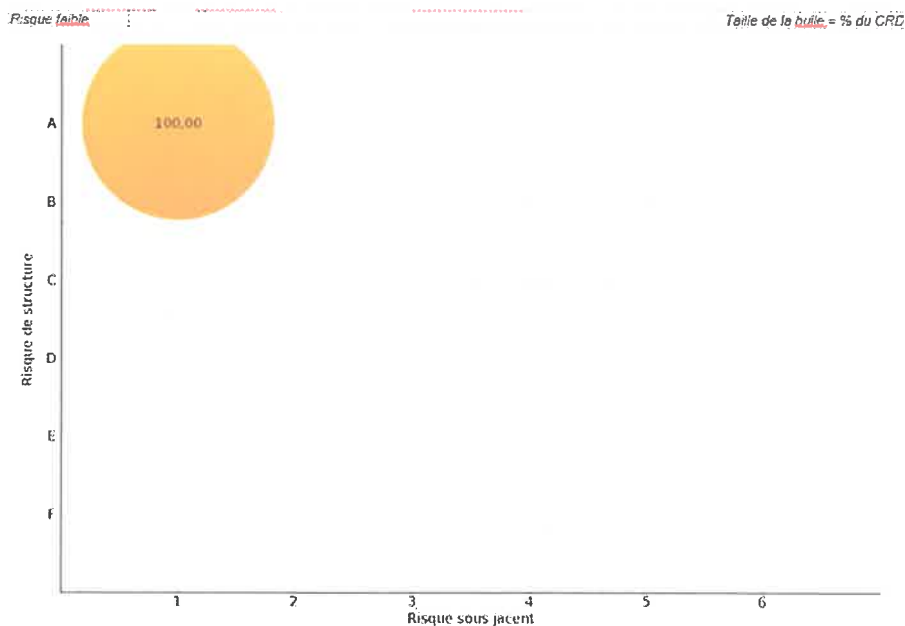
### Répartition de l'encours de dette par prêteur



### Dette par année

	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	14 357 082 €	12 739 947 €	11 294 802 €	10 030 399 €	8 771 372 €	2 504 298 €
Capital payé sur la période	1 645 342 €	1 617 243 €	1 334 268 €	1 250 988 €	1 262 403 €	1 240 023 €
Intérêts payés sur la période	133 909 €	148 667 €	126 108 €	107 725 €	93 560 €	24 457 €
Taux moyen sur la période	1,10 %	1,07 %	1,02 %	1,00 %	0,98 %	0,72 %

### Dette selon la charte de bonne conduite



La mise en place dans le cadre de la charte de bonne conduite dite charte GISEP d'une classification des produits structurés et la rénovation des annexes budgétaires des collectivités territoriales relatives à la dette ont permis d'améliorer l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, notamment sur les risques liés aux emprunts structurés.

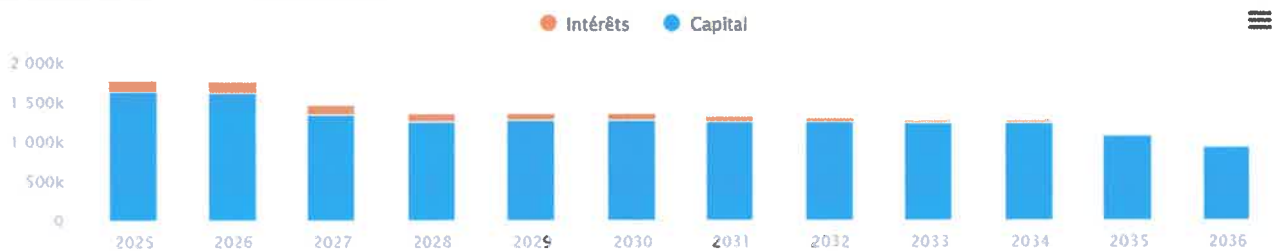
Le A précise que cette catégorie regroupe les emprunts à taux fixe, taux variable simple ainsi que les produits assortis d'instruments de couverture permettant d'échanger des taux à risque contre un taux fixe ou variable simple (swap) ou permettant de se couvrir vis-à-vis de l'évolution des taux (option telles que les cap, floor ou tunnel).

Le 1 signifie qu'il s'agit des taux d'échange interbancaire en zone euro (EURIBOR), des taux obligataires dans la zone euro, des CMS euro (constant maturity swap), du taux du Livret A, etc...  
 L'ensemble des emprunts du SDEY sont classés A1 dont le risque est faible.

Le Capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 13 723 640 €. L'extinction de la dette sera totale en 2036.

Sur l'exercice 2026, 148 670 € en intérêts et 1 617 250 € en capital seront à inscrire au budget si aucun autre emprunt n'est contracté sur la période.

### Flux de remboursement



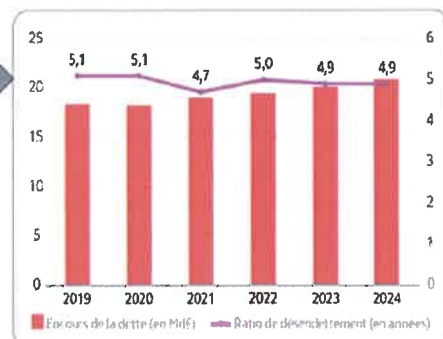
## Endettement financier des syndicats d'énergie en 2024

Données extraites du rapport 2025 de la Cour des comptes sur les finances publiques locales



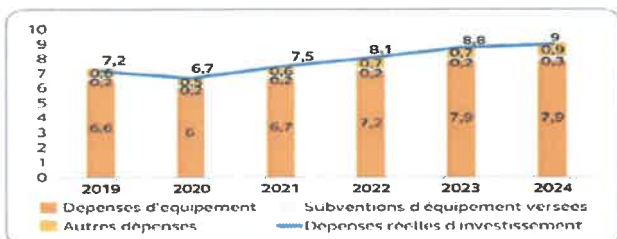
Endettement financier 2024	Total	Energie	Transport	Eau
Encours de la dette (Md€)	21	1,7	4	5,8
Ratio de désendettement (en % de l'épargne brute)	4,9 ans	2,3 ans	10,3 ans	4,1 ans
Part de syndicats dépassant le seuil d'alerte de 12 années	8 %	3,6 %	13,6 %	9,5 %
Solde du compte au trésor (Md€)	8,1	1,3	0,5	2

Graphique n° 44 : endettement financier (en Md€) et ratio de désendettement (en années) des syndicats entre 2019 et 2024



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Graphique n° 43 : dépenses réelles d'investissement des syndicats (2019-2024, en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP



(Source : Réunion des Directeurs à la FNCCR le 28/10/2025)

## V. Les tendances en dépenses et en recettes 2026

*(Les chiffres avancés ne tiennent pas compte des Restes à Réaliser 2025 ; cela correspond aux propositions de crédits nouveaux à ouvrir en 2026)*

### 5.1. Evolution des principales dépenses de fonctionnement

**Rappel : Sont exclues du budget primitif 2026 du Budget Principal toutes les dépenses et recettes liées aux bornes.**

Les charges à caractère général augmentent de 403 807 € par rapport au budget primitif 2025. Les principales lignes budgétaires impactées par les hausses significatives de crédits au chapitre 011 se trouvent sur les postes de travaux Réseau Télécom et Fibre Optique (augmentation de 375 000 €), de l'entretien des bâtiments + 49 000 € (campagne des transformateurs/communication, déplacement du radiateur dans le local serveur informatique...).

Le SDEY continue de proposer aux collectivités qui le souhaitent un accompagnement dans le cadre du service optimisation énergétique pour des études. Une enveloppe de 210 000 € est proposée pour ces projets (Etudes énergétiques, faisabilité bois, faisabilité solaire et solaire thermique...). Ces crédits permettront de faire appel à des prestataires extérieurs en mutualisant les dépenses pour plusieurs collectivités intéressées.

Concernant la maintenance des réseaux d'éclairage public, les dépenses sont estimées pour 2026 à 380 000 € contre 340 000 € en 2025.

On estime le barème de cotisations liées à la FNCCR à 70 000 € en 2026 et 25 000 € pour le CRAIG pour la mise à jour du PCRS.

Le chapitre des charges de personnel augmente de 1.84 % en 2026 (2 747 690 € en 2026 contre 2 698 134 € en 2025 soit une augmentation de 49 556 €). La différence s'explique par l'augmentation des salaires en cours d'année 2025, l'augmentation de la CNRACL, le recrutement d'un agent Gestion Technique des Bâtiments et la mise à disposition par le SDE60 d'un agent à hauteur de 20%.

Pour l'année 2026, nous prévoyons une légère baisse dans les reversements de l'accise sur l'électricité aux communes urbaines soit 280 000 €. Des régularisations sont à prévoir du fait de ne pas avoir reçu en 2025 l'arrêté de notification de la TICFE par commune. En conséquence, afin de ne pas déséquilibrer le budget des communes urbaines il a été décidé de verser à celles-ci le même montant que celui versé au 1<sup>er</sup> semestre 2024. De plus le SDEY ne reverse plus la quote part à la commune d'Appoigny qui a décidé de laisser la totalité de la taxe au SDEY.

Les crédits au chapitre 65 augmentent de 467 644.67 € ; en effet les travaux réseau télécom ayant été revus à la hausse, par ricochet les subventions versées par le SDEY aux communes augmentent également. Ces crédits s'inscrivent à l'article 65888.

De plus, en 2026 le SDEY percevra de l'ADEME des subventions concernant le CCRT, qui les reversera aux collectivités inscrites à cette opération.

La participation du BP au BA IRVE augmente de 143 375 € en 2026 (648 766 € en 2026 contre 505 391 € en 2025). La participation du BP finance les amortissements ainsi que les déposes des bornes que nous devons amortir pour leur valeur nette comptable.

Les crédits inscrits au chapitre 66 baissent de 26 241 € (crédits ouverts en 2026 de 136 359 €). Cela concerne le remboursement des intérêts des emprunts.

Il est prévu au chapitre 67 – charges spécifiques d'inscrire 20 000 € au cas où il faudrait annuler des titres sur exercices antérieurs afin de régulariser.

En 2026, une ouverture de crédits de 2 000 € est prévue au chapitre 68 – article 6817 au cas où il faudrait provisionner une nouvelle dotation pour dépréciation de compte de tiers.

Le montant relatif aux amortissements des immobilisations s'élève en 2026 à 1 300 000 € (chapitre 042).

## 5.2. Evolution des recettes de fonctionnement

Nous proposons une ouverture de crédits à hauteur de 20 000 € contre 12 000 € en 2025 au chapitre 013 atténuations de charges qui correspond aux versements des indemnités journalières des agents en arrêt maladie.

Au chapitre 70, 400 000 € sont inscrits pour les recettes de CEE, 680 000 € de recettes liées aux participations des communes pour les travaux de réseau Télécom et fibre optique. Des crédits sont prévus en recettes de fonctionnement à hauteur de 48 753 € pour la mise à disposition de personnel au budget annexe IRVE (chargé de mission payé sur le budget principal, titré au BA IRVE – 80 %).

Les crédits ouverts en 2026 pour la collecte de l'accise sur l'électricité sont revus à la hausse à la suite du montant réalisé en 2025 : montant inscrit -> 6 500 000 €.

Les recettes liées à la part couverte par le tarif sont des recettes de fonctionnement, versées par ENEDIS. Ces recettes sont relatives au montant de travaux réalisés pour les extensions de réseaux : recettes attendues en 2026, 1 100 000 €.

En 2026, le SDEY recevra des subventions de la part de l'ADEME, également via le programme Actée concernant les postes de chargés de mission CEP, le CCRT (Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial), le SDEY sera subventionné par la Région pour des audits énergétiques. La somme inscrite au budget est de 364 000 €.

Les communes déjà adhérentes au service optimisation énergétique participent aux dépenses réalisées par le SDEY pour les études énergétiques de leurs bâtiments communaux. Les communes participeront aux études énergétiques que le SDEY a confié à des prestataires extérieurs dans le cadre d'un marché public selon les modalités du règlement financier.

Des recettes sont également inscrites au chapitre 74 pour les participations des communes concernant la maintenance préventive et curative, les adhésions CEP, les cotisations du Groupement d'Achat d'électricité. Les recettes inscrites sont de l'ordre de 263 000 €.

Pour 2026, les recettes estimées des redevances s'élèvent à 799 012 € pour la redevance R1, 508 050 € pour la redevance dite R2 (prime Départementalisation incluse) et 57 680 € pour la redevance « gaz ». En effet, à la suite de la départementalisation du SDEY AU 01/01/2026, une prime de 300 000 € doit être versée par Enedis au SDEY. Mais la formule de calcul de la redevance R2 étant lissée sur 5 ans, le SDEY ne recevra pas le montant de 300 000 € brut ; des négociations sont en cours.

Des recettes sont inscrites à hauteur de 60 000 € concernant la convention avec le Conseil Départemental 89, Yconik et Orange pour l'utilisation de supports communs et 60 000 € pour les remboursements sinistres.

A la suite de la convention signée en décembre 2025 concernant l'apport en compte courant d'associé avec la SEM YONNE ENERGIE, il est inscrit 20 000 € au chapitre 76 – Produits Financiers. En effet des intérêts seront facturés à la SEM relatif au fonds avancés par le SDEY.

2 000 € sont inscrits au chapitre 78 en cas de reprises de provisions et le montant relatif aux amortissements des subventions s'élève en 2026 à 43 000 € (chapitre 042).

## 5.3. Evolution des dépenses d'investissement

Les capitaux d'emprunts à rembourser en 2026 sont estimés à 1 617 300 € en vue de rembourser la dette.

L'enveloppe consacrée à la mise à jour du PCRS en 2026 est de 36 000 €, aux frais d'études 410 000 € et enfin 10 000 € pour l'achat d'un nouveau logiciel.

Le SDEY propose de subventionner, en collaboration avec le service optimisation énergétique, les projets des communes qui souhaiteraient mettre en place des capteurs et de la Gestion Technique des Bâtiments (GTB) à hauteur de 65 000 €.

Des travaux relatifs à l'entretien des bâtiments sont prévus à hauteur de 70 000 € sur l'Avenue Foch, divers travaux à Migennes, l'achat de capteurs (GTB), la mise en place d'une batterie pour l'ombrière du 1 Bis entre autres.

70 000 € sont inscrits pour l'achat de deux véhicules.

Une enveloppe de 55 600 € est prévue au budget 2026 pour du matériel informatique afin de sécuriser notre installation (routeurs Wifi, boîtier générique sécurité Sens et Migennes) et changer du matériel devenu obsolète.

46 000 € sont inscrits pour le changement des téléphones portables professionnels, du mobilier pour la salle de réunion et des panneaux de chantier.

L'année 2026 sera marquée par des travaux de rénovation de l'Eclairage Public et de basse tension d'envergure à hauteur de 18 022 756 € d'ouverture de nouveaux crédits.

Concernant la convention Type A pour les travaux RT ; les crédits ouverts pour 2026 sont de 500 000 €. L'enveloppe prévue pour l'opération Géoréférencement est de 210 000 € (marché composé de 2 lots suivis par les entreprises CERENE et SURVEY) et le montant des avances prévues au budget est de 500 000 €.

Il est inscrit 100 000 € au chapitre 13 au cas où il faille rembourser aux communes, aux particuliers des trop perçus à la suite des DGD des entreprises travaux.

Le montant relatif aux amortissements des subventions s'élève en 2026 à 43 000 € (chapitre 042).

#### 5.4. Les recettes d'investissement

En 2026, nous prévoyons la cession de la vélo station et de la 308 ; des crédits sont prévus à hauteur de 30 000 € au chapitre 024.

Le montant du FCTVA 2026 sur les dépenses 2024 est estimé à 1 910 670 €.

### ~ En matière d'électrification rurale ~

#### *Les travaux de l'enveloppe du Fond d'amortissement des charges d'électrification rurale*

La mission du « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (Facé) a pour objet de soutenir les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), par une aide financière, dans leurs travaux de restructuration des réseaux électriques ainsi que dans les opérations de maîtrise de la demande en électricité, de production d'énergie renouvelable en sites isolés et plus généralement de transition énergétique en milieu rural. Ce financement demeure un outil en faveur de l'égalité des territoires et de l'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans les zones rurales.

Une réforme réglementaire du CAS Facé a été amorcée en 2021. Le décret n° 2020 - 1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale établit dorénavant la base réglementaire pour la gestion des aides. L'arrêté du 13 avril 2021 pris en application du décret cité en précise les modalités d'application.

Les nouvelles dispositions visent à accélérer la consommation des crédits budgétaires et le regroupement de la compétence de l'électrification dans les territoires. Le Facé voit par ailleurs sa compétence étendue dans les domaines de la transition énergétique et des solutions innovantes.

Enfin les taux d'aide peuvent désormais être fixés par arrêté à un niveau inférieur à 80 % du montant des travaux.

Une plate-forme de gestion dématérialisée des subventions a par ailleurs été mise en place en février 2021. Cet outil contribue à améliorer la programmation et la gestion des aides.

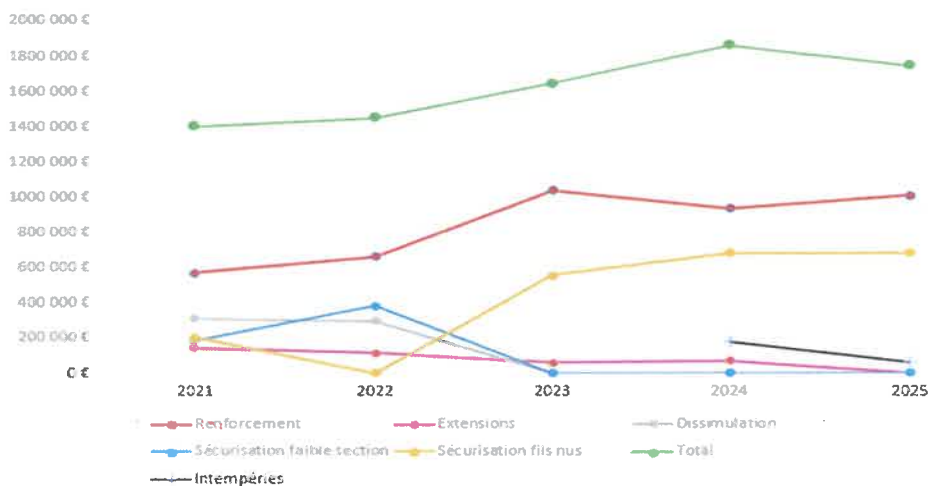
La réforme du Facé se poursuit depuis 2023. Elle vise à répondre à des besoins d'investissement de plus en plus importants dont la nature évolue au regard de la transition énergétique qui se met en place. Elle devra prendre en compte des critères d'éligibilité des territoires nouveaux comme le recommande la Cour des Comptes. Elle conduira également à une amélioration de l'efficacité des aides portant

dorénavant sur une caractérisation technique des opérations soutenues que la plateforme dématérialisée devra prendre en charge.

Enfin la réforme devra permettre une optimisation de l'utilisation des crédits et en particulier une réduction des délais d'utilisation.

Programme	2025	Estimations 2026
Renforcement = FACE AP	1 003 596.00 €	904 600.00 €
Extensions	0.00 €	0.00 €
Dissimulation = FACE TRANCHE C	0,00 €	356 000.00 €
Sécurisation faible section	680 204.26 €	446 700.00 €
Intempéries	60 620.00 €	0.00 €
Total	1 744 420.00 €	1 707 300.00 €

EVOLUTION DES AIDES DU FACE



Les travaux dans le cadre du contrat de concession d'électricité

Le nouveau contrat de concession prévoit des travaux qui sont inscrits dans une convention de partenariat signée entre ENEDIS et le SDEY.

Plusieurs types de travaux sont compris dans cette convention dite de modernisation (jusqu'en 2028) :

- Des travaux de résorption des fils nus pour 40% de l'enveloppe ;
- Des travaux de suppression des cabines hautes pour 30% de l'enveloppe ;
- Des travaux de modernisation et d'innovation des réseaux pour 30% : Ces travaux pourraient être réalisés sur le réseau d'éclairage public.

Une enveloppe dite article 8 permet au syndicat et aux communes de réaliser des travaux de résorption des fils nus à hauteur de 20% de l'enveloppe, et des travaux de dissimulation des réseaux pour le restant de subvention.

Convention	Modernisation	Article 8
<b>Période</b>	2021 – 2028	Par période de 4 ans, reconduite jusqu'à la fin du contrat
<b>Montant</b>	3,3M€ sur les 8 ans	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026, l'enveloppe annuelle sera de 390 000€
<b>Travaux subventionnés</b>	40% sécurisation 30% cabines hautes 30% terme I	20% sécurisation 80% dissimulation
<b>Participation Enedis</b>	50% du montant HT des travaux	40% du montant HT des travaux

Il est inscrit 838 640 € de recettes au 1328 en 2026 433 940 € convention concernant l'article 8.

	2026 Montant travaux TTC	Montant de travaux HT	Subvention	Participation SDEY	Fonds de concours Commune	Maitrise d'œuvre	TVA
<b>Etudes 2031</b>							
Etudes	400 000 €	333 333 €					
<b>Convention Article 8 (1328) Programme 2025</b>	<b>512 062 €</b>	<b>426 718 €</b>	<b>170 687 €</b>	<b>106 680 €</b>	<b>149 351 €</b>	<b>0 €</b>	<b>85 344 €</b>
Sécurisation 40% Enedis	5 186 €	4 322 €	1 729 €	1 081 €	1 513 €	0 €	864 €
Dissimulation 40% Enedis	506 876 €	422 396 €	168 959 €	105 599 €	147 839 €	0 €	84 479 €
<b>Convention Article 8 (1328) Programme 2026</b>	<b>933 283 €</b>	<b>777 736 €</b>	<b>388 868 €</b>	<b>388 868 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>155 547 €</b>
Sécurisation 50% Enedis	219 708 €	183 090 €	91 545 €	91 545 €		0 €	36 618 €
Dissimulation 50% Enedis	713 575 €	594 646 €	297 323 €	297 323 €	0 €	0 €	118 929 €
<b>Convention de modernisation (1328) Programme 2025 + anticipation</b>	<b>609 166 €</b>	<b>507 638 €</b>	<b>253 819 €</b>	<b>253 819 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>101 528 €</b>
Résorption fils nus 2025	343 871 €	286 559 €	143 279 €	143 279 €	0 €	0 €	57 312 €
Résorption cabines hautes 2025	265 295 €	221 079 €	110 540 €	110 540 €	0 €	0 €	44 216 €
<b>Convention de modernisation (1328) Programme 2026 + anticipation</b>	<b>336 000 €</b>	<b>280 000 €</b>	<b>140 000 €</b>	<b>140 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>56 000 €</b>
Résorption fils nus 2026	192 000 €	160 000 €	80 000 €	80 000 €	0 €	0 €	32 000 €
Résorption cabines hautes 2026	144 000 €	120 000 €	60 000 €	60 000 €	0 €	0 €	24 000 €
<b>Programme FACE 2024 (1321 et 13248)</b>	<b>1 298 132 €</b>	<b>1 081 777 €</b>	<b>865 421 €</b>	<b>216 355 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>216 355 €</b>
Travaux FACE S 2024	519 612 €	433 010 €	346 408 €	86 602 €		0 €	86 602 €
Intempéries	37 390 €	31 158 €	24 927 €	6 232 €		0 €	6 232 €
Face AP 80% repartition 20% 0%	741 131 €	617 609 €	494 087 €	123 522 €		0 €	123 522 €
<b>Programme FACE 2025 (1321 et 13248)</b>	<b>2 239 163 €</b>	<b>1 865 969 €</b>	<b>1 492 775 €</b>	<b>373 194 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>373 194 €</b>
Travaux FACE S 2025	534 987 €	445 823 €	356 658 €	89 164,50 €		0,00 €	89 165 €
Face AP 80% repartition 20% 0%	1 704 176 €	1 420 146 €	1 136 117 €	284 029,28 €		0 €	284 029 €
<b>Programme FACE 2026 (1321 et 13248)</b>	<b>3 094 950 €</b>	<b>2 579 125 €</b>	<b>1 707 300 €</b>	<b>560 325 €</b>	<b>311 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>515 825 €</b>
Travaux FACE S 2026	670 050 €	558 375 €	446 700 €	111 675,00 €		0,00 €	111 675 €
Face C	1 068 000 €	890 000 €	556 000 €	222 500,00 €	311 500,00 €	0,00 €	178 000 €
Face AP 80% repartition 20% 0%	1 356 900 €	1 130 750 €	904 600 €	226 150 €		0,00 €	226 150 €
<b>Programme Extensions</b>	<b>4 000 000 €</b>	<b>3 333 333 €</b>	<b>1 333 333 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>666 667 €</b>
Extensions de réseaux	4 000 000 €	3 333 333 €	1 333 333 €		2 000 000 €	0 €	666 667 €
<b>Programme Fonds Propres</b>	<b>500 000 €</b>	<b>416 667 €</b>	<b>0 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>83 333 €</b>
Dissimulation	500 000 €	416 667 €	0 €	150 000 €	350 000 €	0 €	83 333 €
Gaz	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	0 €						
<b>Convention type A</b>	<b>500 000 €</b>	<b>416 667 €</b>	<b>0 €</b>	<b>208 333 €</b>	<b>291 667 €</b>	<b>0 €</b>	<b>83 333 €</b>
	<b>14 022 756 €</b>	<b>11 685 630 €</b>	<b>6 352 204 €</b>	<b>2 397 574 €</b>	<b>3 102 518 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 337 126 €</b>
<b>Montant total des travaux avec etudes</b>	<b>14 422 756 €</b>						

### Sur le réseau d'éclairage public

Depuis les transferts de la compétence éclairage public des communes vers le syndicat, les dépenses d'investissement ne cessent d'augmenter, démontrant la volonté accrue d'améliorer le parc des communes de l'Yonne au regard des avancées technologiques dans un objectif toujours plus ambitieux de transition énergétique.

A ce jour, 353 communes ont confié au syndicat la réalisation de leurs travaux d'éclairage public. Près de 15 communes sont inscrites au programme travaux 2026/2027 de rénovation complète de leur parc avec télégestion.

Plus de 31 millions de commandes ont d'ores et déjà été passés depuis le début de l'opération.

Le succès du programme rénovation complète en LED intelligent depuis 2019 démontre une vraie volonté de maîtrise de l'Energie de la part des communes.



## ~ Transition énergétique ~

### *Les grandes orientations*

Depuis 2015 et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SDEY s'inscrit dans une volonté d'aider les communes à améliorer ou développer la performance énergétique de leurs équipements. Le SDEY a fait le choix d'aider les communes dans la réalisation de l'objectif d'exemplarité des bâtiments publics.

À la suite de l'arrivée d'un ingénieur en octobre 2024, des moyens renforcés sont prévus pour apporter un soutien technique auprès des communes dans le déploiement de solutions de production photovoltaïque.

Dans une même logique, il est projeté, si le soutien de l'ADEME est maintenu, d'apporter un nouveau service aux communes pour les aider à développer des chaufferies faiblement carbonées (biomasse, géothermie...) mais aussi à favoriser l'émergence de réseaux de chaleur. Un dépôt officiel auprès de l'ADEME a été déposé fin septembre 2025. Un retour de l'ADEME est espéré pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026. Des moyens spécifiques seront déployés par le SDEY si le dossier est retenu.

De fait, en 2025, le SDEY a continué d'apporter expertise et conseil aux communes, mais les aides à l'investissement sont stoppées depuis début 2024.

### *La transformation en bâtiment intelligent*

Le Syndicat souhaite faire de ses bâtiments situés au 1Bis, 4 avenue Foch et 1 avenue de Saint-Georges des bâtiments intelligents en termes de maîtrise de l'énergie.

#### Ce projet s'articule autour de trois axes différents :

Une première partie consiste à installer des équipements de production d'énergie renouvelable. A date, il y a déjà prêt de 8 kWc de panneaux photovoltaïques en toiture ainsi qu'une ombrière photovoltaïque de plus de 15 kWc. Ces deux équipements sont bien opérationnels.

L'objectif est de pouvoir consommer sur les 3 bâtiments du SDEY à Auxerre (1bis avenue FOCH, 4 avenue FOCH, 1 avenue de Saint Georges) un maximum de cette électricité verte produite sur site. Aussi, le SDEY a créé une boucle d'autoconsommation collective patrimoniale en autoconsommant l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques sur ces 3 bâtiments ainsi que pour alimenter les voitures électriques.

Une seconde partie consiste à raccorder au sein de la boucle d'autoconsommation collective une batterie stationnaire de 16 kWh. Les travaux sont en cours jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2026. L'adjonction de cette batterie stationnaire viendra compléter le dispositif au regard des exigences de plus en plus forte de flexibilité sur le réseau électrique visant à limiter les énormes travaux de renforcement du réseau électrique à prévoir.

En lien avec la seconde partie, une dernière partie consiste à équiper le bâtiment du 1bis d'un système de gestion technique centralisée, extrêmement simple et répliquable pour parvenir à piloter ces équipements (chauffage, ventilation, climatisation...) afin de réduire sa consommation d'énergie. Ce test grandeur nature devra permettre de valider l'architecture du système à retenir, de le tester en condition réelle avant de travailler sur une possible généralisation auprès des communes.

A moyen terme, il conviendra également de travailler, dans un cadre expérimental, à l'utilisation de bornes bidirectionnelles sur le site du 1bis avenue FOCH afin de pouvoir stocker davantage d'électricité et proposer une solution globale adaptée à des petits établissements tertiaires.

### *La poursuite des actions du service optimisation énergétique*

#### Le conseil en énergie partagé et l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le service Optimisation Énergétique regroupe aujourd'hui 149 communes pour lesquels des visites de bâtiments et audits énergétiques ont été effectués.

Au regard du très haut niveau de sollicitation des communes pour ad de conseiller en énergie partagée a été recruté et permettra d'augmenter le nombre de communes accompagnées.



Le SDEY continue d'accompagner les collectivités via une AMO – Assistance à Maitrise d'ouvrage (appui technique et administratif sur le projet) pour les projets suivants :

### Etudes énergétiques

Audits énergétiques, études faisabilité bois, solaire panneaux photovoltaïques, solaire thermique. Le Syndicat prend en charge une partie du coût des études réalisées dans ces domaines.

### Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) incite à réaliser des économies d'énergies dans le secteur du bâtiment et de la petite et moyenne industrie. Face à la complexité de la procédure administrative, le SDEY assure pour les communes et EPCI la gestion des Certificats d'Economie d'Energie relatifs à l'éclairage public et aux bâtiments, permettant ainsi leur mutualisation. Les recettes de ces certificats d'économie d'énergie sont inscrites en recettes exceptionnelles de la section de fonctionnement.

Le SDEY propose un accompagnement clé en main pour aider les communes à valoriser les CEE dans le cadre de leurs travaux.

### Le Groupement d'achats d'Energie

Les 8 syndicats de Bourgogne Franche-Comté ont lancé des marchés groupés pour la période 2022-2024 et 2025-2027 pour le GAZ et 2023-2025 et 2026-2028 pour l'ELECTRICITE. Actuellement, 236 membres icaunais sont adhérents au groupement d'achat gaz et électricité.

La stratégie d'achat permet d'obtenir des tarifs d'achat d'énergie compétitifs en limitant l'exposition à la volatilité des prix.

## ~ La mobilité durable dans L'Yonne ~

### Les bornes de recharge pour véhicules électriques

Le SDEY a débuté en 2015 un programme ambitieux de création d'un réseau de bornes pour véhicules électriques sur le territoire. A la fin de l'année 2024, près de 150 bornes ont été installées. Le SDEY a été en 2018 lauréat national du trophée des territoires électromobiles, prix décerné par l'AVERE (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique).

Le SDEY a porté et conduit un SDIRVE (Schéma Directeur de Déploiement IRVE). Le nombre de bornes déployés à date, majoritairement en territoire rural, est en parfaite ligne avec les objectifs du SDIRVE. Il est constaté, que depuis maintenant quelques années mais surtout depuis 2024, plusieurs opérateurs privés déploient des bornes dans l'Yonne avec une très nette augmentation du nombre de bornes privées ouvertes au public.

A cela s'ajoute qu'au titre de la loi d'orientation sur les mobilités (loi LOM), les bornes de recharge publiques mais surtout privés doivent s'équiper de bornes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette nouvelle donne se caractérise par l'émergence de nombreuses bornes sur les parkings des supermarchés et des hôtels / restaurants y compris sur des territoires ruraux.

De fait, l'année 2025 a été définie comme une année de gel des investissements sur le réseau des bornes de recharges avec la recherche de nouveaux partenariats avec le secteur privé et une volonté de réduire, à terme, le déficit de ce service. A cet effet, un travail sera engagé dès 2026 pour procéder à une étude borne par borne pour analyser la présence d'opérateurs privés à proximité et le niveau d'utilisation de la borne du SDEY en lien avec son état de vétusté.



### ~ La dynamique d'innovation ~

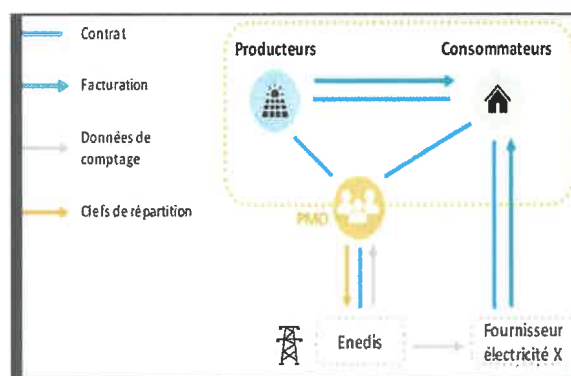
*Le SDEY à l'initiative d'un nouveau service dit « Personne Morale Organisatrice (PMO) »*

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) souhaite encourager le développement d'opérations d'autoconsommation collective sur son territoire comme par exemple des projets de photovoltaïque et/ou d'hydroélectricité.

Pour cela, le SDEY en partenariat avec la SEM Yonne Energie a souhaité créer une PMO afin de permettre aux producteurs et consommateurs qui participeront à des opérations d'autoconsommation collective sur son territoire de se réunir.

A ce titre, le SDEY a créé une association loi 1901 dénommée AUTO-CONSOMMATION COLLECTIVE ICAUNAISE pour apporter un soutien au maître d'ouvrage et plus particulièrement aux communes intéressées pour franchir un nouveau cap en termes d'autoconsommation d'énergie renouvelable sur leur territoire.

Il est espéré que des opérations d'autoconsommation collective avec tiers puissent être accompagnées par cette association au cours de l'année 2026. La vente de cette électricité verte auprès de maîtres d'ouvrages publiques constitue une priorité.



*Branchement de véhicules au réseau ou bâtiment*

Cette technologie « V2G » Véhicule to Grid, borne bidirectionnelle permettant l'injection de la batterie sur le réseau électrique, est installé sur le bâtiment du 1Bis, avenue Foch à Auxerre couplé à de l'autoconsommation.

Cette technologie très prometteuse permettra de mieux gérer les besoins énergétiques au sein d'un foyer ou d'une entreprise.

Une expérimentation est en cours au sein du SDEY pour en apprécier les incidences et optimiser les paramètres.

Dans le cadre du déploiement de la flotte électrique des véhicules de service du SDEY, des modèles compatibles avec cette technologie sont présents.

### *Les capteurs pour aider les communes dans le suivi quotidien*

Qualité de l'air intérieur dans les écoles, niveau d'humidité dans les espaces verts, suivi de la température dans des locaux, alerte en cas de fuite d'eau, etc...

**Le développement de solutions de capteurs sans fil est une priorité pour le SDEY** pour, à terme, proposer aux communes, une solution simple, à bas coût et efficace pour aider les élus au quotidien dans la gestion de leur commune.

Des expérimentations auprès de bâtiments tertiaires des communes sont prévues en 2026.

L'objectif est de proposer **une solution permettant de réduire d'au moins 20% les consommations d'énergie** avec un suivi possible par les conseillers en énergie partagée et un système de supervision mutualisée à l'échelle départementale.



### *Un partenariat avec le Centre Régional Auvergne – Rhône Alpes de l'Information Géographique*

Une convention de partenariat unique en France a été signée en 2025 entre le CRAIG et le SDEY afin que le CRAIG apporte son expertise et son ingénierie reconnue nationalement sur le Plan de Corps de Rue Simplifié.

Le CRAIG apporte principalement son soutien en termes d'ingénierie financière pour mobiliser des partenaires nationaux sur ce sujet mais aussi pour aider le SDEY dans la mise à jour du PCRS y compris par l'intermédiaire d'un groupement d'achat.

Une première campagne de mise à jour du PCRS a été réalisée au cours de l'été 2025 grâce à cette convention passée avec le CRAIG.



## **VI. Les tendances en dépenses et en recettes du Budget Annexe IRVE pour 2026**

(Les chiffres avancés ne tiennent pas compte des Restes à Réaliser 2025 ; cela correspond aux propositions de crédits nouveaux à ouvrir en 2026)

### **6.1. Evolution des principales dépenses de fonctionnement**

Les crédits ouverts concernant les consommations d'électricité des bornes baissent en 2026 de 20 000 € du fait d'un certain nombre de déposes de bornes en 2025 soit 180 000 € d'inscrits.

La sous-traitance générale passe de 275 200 € à 150 000 € ; cela correspond à la gestion monétique, la supervision et l'exploitation du parc des IRVE.

Les crédits relatifs à la maintenance sont ouverts à hauteur de 180 000 € pour l'exercice 2026. Des crédits pour remboursement de consommations d'électricité à la Commune de Sens sont ouverts pour 61 000 € pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2024.

Concernant les frais de personnel, un montant de 48 753 € est inscrit pour les salaires et traitements du chargé de mission (80 % de son traitement annuel).

Les amortissements des bornes prévus pour l'exercice 2026 sont de 440 000 € et 150 000 € sont inscrits pour des déposes de bornes. 5 000 € sont fléchés en autres charges exceptionnelles selon critères de performances avec Citéos (cf : conditions du marché).

### **6.2. Evolution des recettes de fonctionnement**

Un montant de 290 000 € est inscrit pour les amortissements de subventions.

Les recettes prévues pour l'année 2026 concernant les ventes de recharges sont de 150 000 € contre 210 000 € en 2025.

La participation du BP au BA IRVE sera de 648 765.80 € en 2026 contre 505 391.28 € en 2025 ; la participation augmente du fait des déposes des bornes que nous devons amortir pour leur valeur nette comptable. 5 000 € sont fléchés en produits exceptionnels selon critères de performances avec Citéos (cf : conditions du marché).

### **6.3. Evolution des dépenses d'investissement**

Un montant de 290 000 € est inscrit pour les amortissements de subventions à l'identique des recettes de fonctionnement. 20 000 € ont été ouverts afin de procéder à des études.

Des crédits sont ouverts au 21753 pour la repose de nouvelles bornes suite à déposes pour 100 000 €.

Enfin, des installations de nouvelles bornes sont prévues à hauteur de 30 000 € pour l'année 2026 ; 727 856.58 € sont inscrits au 2317 pour équilibrer la section d'investissement mais ne seront pas utilisés.

### **6.4. Evolution des recettes d'investissement**

Les amortissements des bornes prévus pour l'exercice 2026 sont de 440 000 € et 150 000 € sont inscrits pour des déposes de bornes comme en dépenses de fonctionnement.

Nous prévoyons des crédits à hauteur de 57 000 € pour les subventions d'investissement concernant le FACE, les participations des communes ainsi que la prime Advenir (via l'AVERE) et pour la participation des autres Syndicats du Groupement pour la participation d'une étude.

## VII. Plan pluriannuel d'investissement et prospective financière

	Rétrospective		Prospective				
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produit des ventes et prestations	2 172 515	1 146 450	1 126 371	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Fiscalité indirecte	8 333 018	8 761 186	6 555 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Dotations	2 660 556	1 645 762	1 629 568	1 450 000	1 450 000	1 450 000	1 450 000
Produits divers de gestion courante (art 756)	26 635	1 458 990	1 437 684	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
Autres recettes d'exploitation	255 616	34 621	49 415	32 000	12 000	12 000	12 000
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>13 448 341</b>	<b>11 067 030</b>	<b>10 798 038</b>	<b>10 082 000</b>	<b>10 062 000</b>	<b>10 062 000</b>	<b>10 062 000</b>
Charges à caractère général (chap 011)	3 097 682	2 082 034	1 750 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 414 143	2 405 145	2 500 000	2 550 000	2 600 000	2 650 000	2 700 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 569 053	1 400 008	1 000 000	1 060 000	1 060 000	1 060 000	1 060 000
Intérêts de la dette (art 66111)	159 687	146 234	133 909	148 667	126 108	107 425	93 560
Autres dépenses de fonctionnement	561 533	318 109	309 264	279 659	292 000	292 000	292 000
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 822 298</b>	<b>6 351 530</b>	<b>5 693 173</b>	<b>6 538 326</b>	<b>6 578 108</b>	<b>6 609 425</b>	<b>6 645 560</b>
Epargne de gestion	5 785 930	4 843 233	5 222 874	3 672 341	3 610 000	3 560 000	3 510 000
Intérêts de la dette	159 687	146 234	133 909	148 667	126 108	107 425	93 560
Epargne brute	5 626 043	4 696 999	5 088 965	3 523 674	3 483 892	3 452 575	3 416 440
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 541 409	1 502 409	1 645 342	1 617 243	1 334 268	1 250 988	1 262 403
Epargne nette	4 084 634	3 194 590	3 443 623	1 906 431	2 149 624	2 201 587	2 154 037
FCTVA (art 10222)	2 046 685	2 959 677	2 629 743	1 910 670	1 800 000	1 900 000	1 800 000
Emprunts	6 750 000	1 490 000	0	0	0	0	0
Autres recettes	6 095 313	7 265 084	6 524 468	5 010 000	5 010 000	5 010 000	5 010 000
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>14 894 198</b>	<b>11 714 761</b>	<b>9 354 211</b>	<b>6 920 670</b>	<b>6 810 000</b>	<b>6 910 000</b>	<b>6 810 000</b>
Sous-total dépenses d'équipement	17 960 873	12 170 774	11 668 180	12 240 000	11 240 000	11 165 000	11 000 000
Autres investissements hors PPI	86 449	62 473	120 230	100 000	100 000	100 000	100 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 541 409	1 502 409	1 645 342	1 617 243	1 334 268	1 250 988	1 262 403
Autres dépenses d'investissement	962	1 490 000	550 000	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>19 589 693</b>	<b>15 225 656</b>	<b>14 183 772</b>	<b>13 957 243</b>	<b>12 674 268</b>	<b>12 516 988</b>	<b>12 362 403</b>
Fonds de roulement							
Fonds de roulement en début d'exercice	9 665 275	10 795 822	12 000 427	12 275 731	8 782 832	6 402 456	4 249 043
Résultat de l'exercice (variation du fonds de roulement)	930 547	1 204 605	275 304	-3 492 899	-2 380 376	-2 153 413	-2 135 963
Fonds de roulement en fin d'exercice	10 795 822	12 000 427	12 275 731	8 782 832	6 402 456	4 249 043	2 113 080
Encours de la dette							
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	10 172 799	15 381 390	13 368 962	13 723 640	12 106 397	10 772 128	9 521 141
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	15 381 390	13 368 962	13 723 640	12 106 397	10 772 128	9 521 141	7 476 762

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Fait et délibéré en séance

Le 14 janvier 2026

Le Président

Jean-Noël LOURY